

# POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 263, MARS 2025



Rennes : le congrès des défis

PFAS : polluants éternels

Retraites : fumée noire



La banque coopérative  
de la Fonction publique

COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE!

*Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Tivralie, agents de la Fonction publique*

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 725 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance capital de 197 856 880,00 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 2013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jellamno - Conception : • Merci à Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, • Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

[casden.fr](http://casden.fr)



Retrouvez-nous chez





## 17 Rennes, le congrès des défis

**4**  
Agences fédérales  
américaines  
Licenciements et  
chaos



**6**  
Réforme des  
retraites  
Enjeux et crispations



**11**  
Transition  
écologique  
Pollution des budgets



**13**  
Loi Handicap 2005  
« La difficulté du système  
scolaire à se transformer »



**15**  
Budget scolaire  
Mobilisations  
multiples

**24**  
Environnement  
Les PFAS, polluants  
éternels



**28**  
Coups de ciseaux  
dans la culture



**30**  
Rencontre avec  
Paul Ardenne

Revue de la Fédération  
Syndicale Unitaire  
22 rue Malmaison,  
93170 Bagnolet  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0725 S 07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Matthieu Leiritz,  
Arnaud Malaisé,  
Hervé Moreau  
Jacques Mucchielli,  
Christophe Nouhaud,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée  
Valérie Sourmaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
38, rue Fernand Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Crédit photo couverture :  
RIVAUD / NAJA  
Impression : SIEP  
Prix au numéro : 0,70 €  
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.

Ce numéro comporte un  
encart First Voyages aux  
abonnés de la version papier.



Directrice de la publication :  
Caroline Chevé

## ÉDITO Solidarité(s)

**S**olidarité : action de mutualiser les forces de chacun-e au bénéfice de toutes et tous. Le monde semble se défaire, les catégories qui nous permettaient de penser les relations internationales sont ébranlées. Le droit international est bafoué et les guerres se prolongent. Les démocraties, fragilisées par les politiques néolibérales qui défont le lien social, et par la montée des forces d'extrême droite, sont attaquées par des stratégies de désinformation, d'ingérence et de déstabilisation. Le gouvernement cherche à imposer le renoncement à toute amélioration des droits sociaux, en matière de retraite, ou de rémunération dans la fonction publique, voire de préparer les consciences à de nouvelles régressions.

La solidarité est le visage que nous opposons aux forces de prédation et de destruction.

Solidarité internationale, avec les peuples en guerre, avec celles et ceux qui subissent l'oppression dans le monde. Nous continuons à appeler aux cessez-le-feu, au respect du droit international et du principe d'autodétermination des peuples.

Solidarité avec les agent-es public-ques et les scientifiques américain-es, et au-delà avec les plus démunies et celles et ceux qui subissent l'exploitation et les discriminations, et sont les premières victimes de la politique de Trump.

Solidarité de notre modèle social. Face au repli individualiste, à la concurrence généralisée qui nourrissent l'extrême droite, la FSU défend les services publics, fruits de la mise en commun de nos richesses, patrimoine de celles et ceux qui ne possèdent rien. Solidarité de la protection sociale, des retraites par répartition, du principe de parité de niveau de vie entre actifs, actives et retraité-es, de la Sécurité sociale et de son principe fondamental : « de chacun selon ses facultés à chacun selon ses besoins ».

Solidarité dans les luttes, par la mobilisation des personnels, la construction permanente de l'unité des organisations syndicales, avec le mouvement social, avec les usager-es des services publics.

La voie de résistance est étroite mais elle est possible et plus que jamais nécessaire.



Caroline Chevé

## Trump : stratégie du choc

Depuis son investiture le 20 janvier 2017, Donald Trump a semé le chaos sur les plans politique et diplomatique. Dès la première semaine, il a pris des décrets controversés, dont l'interdiction d'entrée aux ressortissants de plusieurs pays musulmans, provoquant une indignation mondiale. Son slogan « *America First* » a conduit à une politique impérialiste, nationaliste et protectionniste, avec le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, du pacte sur le nucléaire iranien et de l'OMS. À l'international, de fortes tensions s'installent, notamment avec le Mexique, le Canada, qu'il aurait voulu annexer comme 51<sup>e</sup> État, et le Danemark, après sa proposition d'acheter le Groenland. Sur le plan intérieur, sa gestion a révélé un mépris des conventions politiques et des services publics, notamment de la recherche. La science, est, elle aussi, attaquée entre autres sur le climat et la santé. Le mouvement « *Stand Up For Science* », défenseur de la liberté académique et de l'intégrité scientifique face ces menaces, a trouvé dans le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) un soutien de poids.

# Agences fédérales américaines Licenciements et chaos

**E**ffroi, irrationalité, confusion et mise en danger de la population sont une partie des conséquences de la purge opérée dans les agences fédérales américaines par le tout récent « département de l'efficacité gouvernementale », le Doge d'Elon Musk.

Les personnels des différentes agences sont sous pression permanente, entre incertitude sur la pérennité à court terme de leur emploi, incitation incessante à démissionner et tout dernièrement obligation de détailler cinq tâches accomplies durant la semaine écoulée sous peine de renvoi. Au total, plus de 60 000 fonctionnaires, recrutés ou ayant changé de poste depuis moins d'un an et issus de dix-sept agences ont été « purgés » par le Doge pour le seul mois de février. Les missions de services publics, notamment la santé publique, l'éducation et la protection de l'environnement, sont mises à mal. Par exemple, le suivi de la sévère épizootie de grippe aviaire est compro-



Le Trumpisme inquiète jusqu'en France.

mis suite au licenciement massif de 6 000 personnes du département de l'agriculture, dont une partie est indispensable à la supervision du réseau national de laboratoires. En plus d'une volonté de réduction drastique des dépenses fédérales, Donald Trump et Elon Musk poursuivent deux objectifs politiques, le renforcement des pouvoirs présidentiels aux dépens du congrès et la mise au pas idéologique de la

société, notamment sur les questions écologiques, de discriminations et d'éducation. Le principal syndicat des fonctionnaires américain, l'AFGE, se mobilise face « au chaos et à la tourmente » ainsi provoquées. Il dénonce « *le licenciement potentiel de centaines de milliers de travailleurs fédéraux qui signifiera moins de services à des coûts plus élevés pour le contribuable américain* » et multiplie les recours juridiques. ♦

Arnaud Malaisé

## « Rétablir immédiatement les financements de l'USAID »

C'EST L'ACTU

*Quelles seraient les principales conséquences du gel des subventions fédérales américaines aux associations de lutte contre la pauvreté ?*

Le gel de l'aide internationale américaine et la coupe de 83% des programmes de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) par l'administration Trump sont des décisions qui relèvent d'un cynisme politique irresponsable. Démanteler l'USAID, c'est priver des populations entières d'un accès vital à la nourriture, à l'eau potable, aux soins et à l'éducation. C'est aussi mettre en congé forcé des milliers d'employés, anéantissant des décennies d'expertise et d'initiatives essentielles de lutte contre la pauvreté, pour la sécurité alimentaire et la prévention des crises humanitaires. L'USAID, avec un budget de moins de 1 % des dépenses fédérales américaines, a joué un rôle majeur dans le sauvetage de vies, le renforcement des communautés et la promotion de la paix et de la stabilité mondiale.

*Comment Oxfam se propose-t-elle de réagir ?*

Sur le plan juridique, Oxfam s'est associée à une plainte pour contester la légalité de ces décisions, rappelant que fermer l'USAID sans l'aval du Congrès est une violation de la Constitution. Nous mobilisons les législateurs et l'opinion publique pour dénoncer ces coupes brutales qui mettent des millions de vies en danger. Nous exigeons le rétablissement immédiat des financements de l'USAID, car poursuivre ces coupes serait un renoncement inacceptable dans la lutte contre la pauvreté, les conflits et les crises humanitaires. Chaque citoyen peut agir en donnant au fonds d'urgence d'Oxfam. Grâce à ces ressources, nos équipes sont capables d'agir rapidement lorsque que des crises humanitaires frappent afin de fournir de la nourriture, de l'eau, des abris d'urgence et permettre à des millions de personnes d'envisager l'avenir sereinement.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz



Alan ANIC (Oxfam)

Action sociale du ministère de l'Éducation nationale



De 4 à 17 ans

Tarifs calculés  
selon vos revenus

France  
Étranger

Séjours  
linguistiques

## Les colos de vos enfants subventionnées

L'association Les Fauvettes est l'opérateur principal d'aide aux vacances pour les enfants des personnels du ministère de l'Éducation nationale.

Fondée en 1960 par le ministère de l'Éducation nationale, elle propose des colonies de vacances en France, à l'étranger ainsi que des séjours linguistiques, aux enfants et adolescents des agents et des enseignants, du ministère de l'Éducation nationale. Vous bénéficiez d'un tarif subventionné calculé selon vos revenus, avec une prise en charge allant de 20% à 80% du prix public.

- En 2024, 3131 enfants sont partis en vacances avec Les Fauvettes.
- 75 séjours vous sont proposés pour cet été, à partir de 125€.

Nombre de  
places limité



Soutenu par

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Inscrivez votre enfant dès maintenant sur  
**les-fauvettes.fr**

Nous contacter : 01 48 03 88 50



Réforme des retraites

# « Une question de répartition des richesses »

**E**lvire Guillaud, maîtresse de conférences en économie à l'université de Paris 1 panthéon - Sorbonne, et Erick Staëlen, représentant de la FSU au Conseil d'orientation des retraites (COR) répondent aux questions de **POUR**.

**POUR :** *L'abandon de la réforme actuelle des retraites est-il possible ?*

**Elvire Guillaud :** Malgré le contexte nouveau d'entrée possible de la France dans un « effort de défense », la remise en cause de la réforme de 2023 est possible. Les nouveaux investissements dans la défense nationale nécessiteraient d'augmenter le budget des armées de 30 milliards, soit 1 point de PIB, en plus des 15 déjà prévus dans la loi de programmation militaire d'ici 2030. C'est loin de mettre en danger nos finances publiques. Historiquement, les guerres augmentent d'ailleurs la dette publique bien au-delà de 100 % du PIB. L'abandon de la réforme des retraites, avec un retour à 62 ans et l'abrogation de l'accélération de la réforme Touraine, nécessiterait quant à lui un effort de 0,5 point de PIB par an, soient 15 milliards d'euros, ce qui est parfaitement envisageable.



L'objectif principal du gouvernement Borne était « d'augmenter la quantité de travail » sans le rémunérer d'avantage.

**Erick Staëlen :** L'objectif principal du gouvernement Borne en 2023 avec sa réforme était en réalité « d'augmenter la quantité de travail » sans le rémunérer davantage, dans une perspective d'augmentation du PIB. Dans l'esprit des néolibéraux, cela permettrait de conserver voire même d'augmenter encore la part des profits, sans avoir à augmenter ce qu'ils appellent les « prélèvements obligatoires ». Actuellement les dépenses de retraite représentent 13,4 % du PIB et

le solde présenté par la Cour des comptes est positif à hauteur 8,5 milliards d'euros. On ne peut pas uniquement se focaliser sur les aspects démographiques en oubliant que les retraites sont une question de répartition. Il faut en revanche mettre l'accent sur l'évolution de la richesse produite et la façon dont elle est répartie, d'une part entre le travail et le capital, et, d'autre part, au sein de la masse salariale, entre les salaires nets et bruts.

**POUR :** *Quelles seraient les pistes pour assurer durablement le financement des pensions de retraite sans toucher à l'âge de départ en retraite ?*

**E. G. :** Rétablir l'équilibre du système des retraites est possible, cela relève d'un choix politique. Trois leviers existent : augmenter l'âge légal de départ en retraite (c'est la solution choisie lors de la réforme de 2023), augmenter le nombre d'années requises pour bénéficier d'une retraite à taux plein, et enfin augmenter le taux de cotisations retraite. Ce dernier levier n'a pas été activé depuis

les années 1990, ou très marginalement depuis. Cela permettrait pourtant de récupérer rapidement et durablement des marges de manœuvre financières : 1 point de cotisation supplémentaire rapporterait ainsi 10 milliards par an d'après le COR. L'État peut également réduire les exonérations de cotisations qui assèchent les ressources de la protection sociale, ou utiliser la CSG qui finance également nos retraites. **E. S. :** L'équilibre d'un système passe par l'égalité suivante : taux de cotisation x nombre d'actifs cotisants x salaire moyen = nombre de retraités x pension moyenne. Il peut être réalisé exactement chaque année ou bien varié au cours du temps si on accepte des déficits à un moment ou des réserves à d'autres. Si on bloque dans l'égalité la valeur du taux de cotisation, on ajuste à la baisse les pensions en fonction du nombre de retraités et de la durée passée en retraite. La FSU poursuivra son combat pour le financement solidaire des retraites, enjeu majeur de société. 🔥

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

## Capitalisation : le piège

Du président du Medef au Premier ministre, les déclarations s'accroissent en faveur du recours à ce qui est présenté comme une nécessité inéluctable : l'introduction de la capitalisation dans le financement des retraites. Or si le système par répartition est un système de solidarité collective, le système par capitalisation repose sur la capacité de chacun-e à se constituer sa propre retraite, il est donc par essence inégalitaire. Il comporte de nombreux risques. Vouloir développer la capitalisation et les fonds de pension, c'est aussi oublier bien vite les déconvenues vécues en 2008 par un grand nombre de retraités, notamment nord-américains, qui ont vu leur retraite fondre de 30 % à 70 %, et qui ont parfois été forcés de reprendre des petits boulots pour ne pas sombrer dans la misère.

## Réforme des retraites

# Enjeux et crispations

Le 14 janvier, François Bayrou avait relancé le débat sur la réforme des retraites en convoquant les partenaires sociaux et en sollicitant une mission « flash » de la Cour des comptes afin d'établir un diagnostic précis. Il ambitionnait un accord d'ici mai, sous peine de voir la réforme Borne de 2023 demeurer en vigueur. En cas d'impasse, l'hypothèse d'un référendum est même évoquée.

Présentées le 20 février, les conclusions de la mission flash indiquent que les perspectives sont « préoccupantes ». Toutefois, elles contestent l'estimation avancée par François Bayrou d'un déficit de 55 milliards d'euros, jugeant erronée la comparaison entre secteur public et privé, en raison de divergences structurelles notables (modes de cotisation, départs anticipés, évolutions démographiques). Le système de retraite, bien qu'ayant affiché un solde positif ces dernières années, replongerait dans le déficit dès 2025 à hauteur de 6,6 milliards d'euros. Ce déficit pourrait atteindre 14 à 15 milliards en 2035 avec toutes les incertitudes de ces



Les femmes sont particulièrement touchées par la réforme des retraites.

projections. Les syndicats refusant le recul à 64 ans, estiment que d'autres leviers financiers sont envisageables. Le patronat, à l'inverse, défend la réforme de 2023 et rejette toute hausse des cotisations. La veille de la première réunion, le 26 février, François Bayrou impose une nouvelle condition aux partenaires sociaux, un rééquilibrage

financier d'ici 2030, exigeant 6 milliards d'euros d'économies supplémentaires. Cette annonce, plus contraignante que le simple maintien du déficit actuel, crispe les discussions. Les négociations s'annoncent donc ardues, d'autant que le 16 mars, François Bayrou a annoncé que le retour de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans n'était pas envisageable. Dans le même temps, le président de la République annonce un « effort de guerre sans précédent » face à la montée des tensions géopolitiques, engageant des sommes considérables pour la défense nationale au détriment des dépenses sociales.

Exclue du premier cercle de discussion qui traite du secteur privé, la FSU exige d'y être intégrée, rappelant sa place dans l'intersyndicale à 8 et que bon nombre d'agent-es de la Fonction publique, polypensionnés ou affiliés au régime général, sont directement concernés. Elle plaide pour l'abrogation de

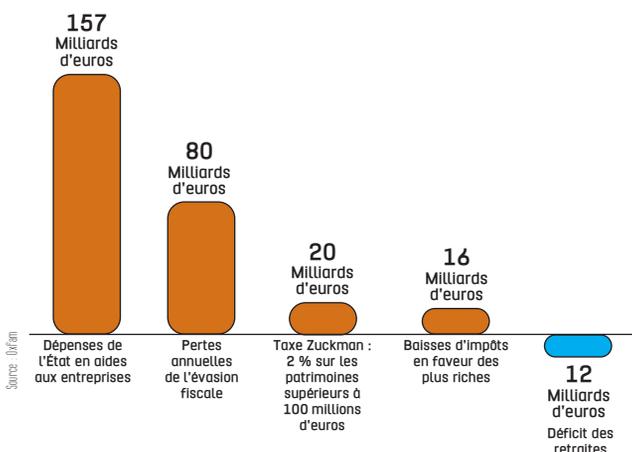
## Chute de pensions

Les retraités font régulièrement l'objet de critiques quant à leur niveau de vie soi-disant bien plus important que celui des personnes actives. Le récent rapport du COR vient de faire litière de cette accusation : le niveau de vie moyen des retraités est désormais inférieur à celui de la population active, et la tendance devrait se confirmer dans les prochaines décennies si le système n'est pas amélioré. Le gouvernement Barnier avait décidé de ne pas revaloriser au 1<sup>er</sup> janvier 2025 les retraites de base, comme le code de la Sécurité sociale pourtant l'y obligeait. Suite à la mention de censure elles ont finalement été revalorisées de 2,2 %. Depuis 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. Les retraités ont perdu l'équivalent de plus de 3 mois de pension et jusqu'à 4,5 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

la réforme de 2023 et dénonce l'aggravation des inégalités, notamment pour les femmes fonctionnaires, affectées par la suppression des bonifications pour enfants depuis 2003. Au-delà du débat technique, deux visions du système de retraites s'opposent. L'exécutif favorise une augmentation de la durée du travail pour soutenir la croissance du PIB, tandis que la FSU défend une approche fondée sur la solidarité intergénérationnelle. Elle appelle à une refonte du modèle, mettant en avant une autre répartition des richesses plutôt que les marchés financiers. ♦

Alain Senée

## 273 milliards pour financer les retraites



Collectivités

# Pour quelques milliards de moins

**L**es collectivités territoriales doivent voter leur budget primitif avant le 15 avril. L'adoption définitive en février, de la Loi de finances pour 2025 leur donne selon le gouvernement toute la visibilité pour l'année 2025.

Une visibilité dans un horizon bien sombre, en effet les collectivités sont soumises à une forte contrainte à un point qu'elles n'avaient jamais connu jusqu'ici : au moins 2,2 milliards d'euros de baisses de ressources selon le gouvernement Bayrou (au lieu des 5 Mds annoncées par le Gouvernement Barnier). Ce manque à gagner est cependant évalué à 6 milliards par André Laignel, le premier vice-président de l'Association des Maires de France qui considère le texte comme « le plus mauvais budget de l'histoire » et qui « porte en lui les germes de la récession du pays ».

Dans toutes les collectivités,



Les collectivités contraintes comme jamais.

l'heure est désormais aux arbitrages budgétaires : suppression de dispositifs, réduction de crédits sur les dispositifs existants, gels ou suppressions de postes. Un contexte, anxiogène pour les deux millions d'agent-es de la Fonction publique territoriale, dont les missions sont

inévitavelmente impactées, la charge de travail souvent accrue du fait des réductions d'effectifs et la pérennité des postes parfois menacée. Ces agent-es sont les moins rémunéré-es et les plus précaires de la Fonction publique : 77 % appartiennent à la catégorie C, 23 % sont des contractuel·les. ♦

Christophe Nouhaud

## La Sécu au fond du trou

La loi de financement de la Sécurité sociale a été définitivement adoptée le 17 février. Ce budget prévoit un déficit d'environ 22 milliards d'euros pour 2025. C'est un triste record, voulu et programmé par le gouvernement hors de toute crise et toute récession. Le manque de ressources est évident, pour l'hôpital et plus largement l'assurance maladie. Cette situation est très dangereuse pour la Sécurité sociale, les libéraux vont s'engouffrer dans la brèche pour proposer par exemple des bascules de remboursement vers les complémentaires comme l'avait proposé le gouvernement précédent, ou plus certainement attaquer frontalement le régime de retraites par répartition. Les ressources existent pourtant, les allègements et exonérations de cotisations représentent tous les ans autour de 80 milliards d'euros.

Budget

# Déficit et austérité

**M**i-février, la loi de finances publiques pour 2025 a été adoptée au 49.3 et promulguée. Ce budget du gouvernement Bayrou ne diffère qu'à la marge de celui qu'avait construit Michel Barnier.

Le déficit projeté pour 2025 serait légèrement inférieur à ce qui avait été prévu en décembre : 5 % contre 5,7 %.

Prévision à prendre avec une grande prudence, car l'austérité programmée aura un effet récessif, qui amoindrira les recettes et augmentera mathématiquement les taux de déficit et d'endettement... ce qui alimentera à nouveau les discours austéritaires.

Il y a bien quelques augmentations de recettes, avec une imposition exceptionnelle sur les grands groupes industriels ou sur les ménages les plus fortunés (dont le revenu fiscal dépasse 250 000 euros pour une personne seule). Mais l'essentiel de l'effort budgétaire pèsera sur les dépenses et donc sur les services publics et les

aides et prestations sociales. Globalement, les dépenses de l'État devraient baisser de 1,6 % en volume ; ce sera la plus forte baisse depuis 10 ans. Tous les ministères sont touchés, sauf le régalién (justice et défense) dont les moyens augmentent. À l'opposé, la liste des restrictions est longue : recherche, enseignement supérieur, sport, culture, écologie, collectivités territoriales... La mission « travail et emploi » perd le plus, avec une coupe de 3,97 milliards d'euros

qui touche bien évidemment les conditions de travail des salarié-es et agent-es de France-travail, en grève le 1<sup>er</sup> avril, mais aussi les privé-es d'emploi. Ce budget austéritaire, antisocial, anti-écologique risque d'être un avant-goût de ce qui va se préparer rapidement pour 2026 et les années suivantes, avec un discours présidentiel instrumentalisant le contexte géopolitique pour faire la guerre à l'État social. ♦

Hervé Moreau

## Action

# En avril, un fil de mobilisations

**L**a situation internationale, avec le basculement de la position américaine sur son soutien à l'Ukraine et la perspective d'un effort budgétaire conséquent pour la défense, est instrumentalisée par le pouvoir pour tenter de justifier des régressions sociales, voire d'en imposer de nouvelles.

Cela conduit par exemple au reniement du Premier ministre sur la concertation retraites, revenant sur son engagement autour d'un débat « sans totem ni tabou ». Hors de question pour la FSU, comme pour l'ensemble de l'intersyndicale, d'accepter cette instrumentalisation. Dans la Fonction publique, après la réussite de la grève du 5 décembre permettant l'abandon des deux jours de carence supplémentaires comme celle de nombreuses suppressions de postes, l'heure est bien à nouveau à la mobilisation pour s'opposer à la baisse de rémunération à 90 % en cas de maladie



Des dizaines de milliers de manifestant-es ont défilé dans toute la France le 8 mars.

et exiger une hausse des salaires, face au maintien du gel de l'indice annoncé. FSU, CGT, Solidaires et Unsa n'entendent ainsi pas accepter une « année noire » pour les agent-es de la Fonction publique et appellent à une journée d'actions, d'information et de mobilisation le jeudi 3 avril.

En plus d'une dimension de solidarité internationale particulièrement aigüe, la journée du 1<sup>er</sup> mai sera également l'occasion de manifester pour d'autres choix sociaux, avant de construire une mobilisation unitaire de grande ampleur que porte la FSU pour la mi-mai. ♦

Arnaud Malaisé

## Grève féministe du 8 mars

# Une journée très réussie

**D**ans un contexte mondial de guerres, de fortes montées de l'idéologie d'extrême droite, de remise en cause des droits et des libertés, la journée internationale des droits des femmes du 8 mars a fortement mobilisé.

Des dizaines de milliers de manifestant-es ont défilé dans toute la France pour dénoncer la montée du discours masculiniste, les attaques contre les droits des femmes, les violences mais aussi les inégalités salariales persistantes. Au-delà du contexte international, la lutte

pour l'égalité professionnelle femme-homme reste en tête des revendications. Salaire moyen inférieur de 14,2 % (INSEE), montant des pensions inférieur (écart de 38 %) : la réduction de l'écart de revenus entre hommes et femmes stagne. En janvier, dans un nouveau rapport, la Cour des comptes pointait une insuffisance de l'engagement de l'État. La journée du 8 mars est une première étape pour relancer la question de l'injustice de réforme des retraites aux

dépens des femmes. Injustice corroborée par des études (dont une citée par le COR) qui démontrent que les femmes sont contraintes d'attendre plus longtemps pour partir à la retraite que les hommes.

La contractualisation, la précarité, l'invisibilisation des questions de santé (endométriose, dysménorrhée), le harcèlement au travail, restent autant d'injustices que les femmes subissent et qu'il faut combattre collectivement. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## CSEE lutter pour l'égalité

Réuni en février dernier, le Comité permanent pour l'égalité\* avait pour objectif de renouveler l'équipe dirigeante et de travailler aux stratégies d'actions possibles pour contrecarrer l'influence grandissante de l'extrême droite non seulement dans les politiques éducatives mais aussi au sein même des syndicats, avec un focus sur les usages politiques de l'IA. Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action pour l'égalité, la diversité et l'inclusion, en particulier celui pour l'égalité de genre, les représentant-es des syndicats de l'Éducation en Europe se sont surtout attaché-es à réfléchir aux modalités des luttes contre toutes les formes de stigmatisation. Il s'agit de renforcer l'intégration de toutes les populations qui souffrent de discriminations voire de marginalisation, cela notamment les femmes, les personnes LGBTIQIA+, les réfugié-es ou les jeunes en situation de handicap.

\* : Emanation du Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE) dont 4 syndicats de la FSU sont membres (FSU-SNUIPP, SNES-FSU, SNCS-FSU, SNESUP-FSU)

## Elections agricoles

Fin janvier, la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs (JA), ont vu leur hégémonie contestée lors des élections aux chambres de l'agriculture. C'est la Coordination rurale, proche de l'extrême droite, qui gagne du terrain, surtout en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, régions en crise agricole. La Confédération paysanne, partenaire de la FSU dans de nombreuses luttes, qui ne détenait que la chambre d'agriculture de Mayotte, a remporté celles de l'Ardeche, de la Guyane et de la Corse.

## Double peine pour les malades

Le budget de l'État 2025 réduit drastiquement les dépenses de l'État et de ses opérateurs. Outre l'affaiblissement des services publics et une nouvelle dégradation des conditions de travail des agent-es, cela continuera d'alimenter la très forte crise d'attractivité des métiers de la Fonction publique. Mais, et c'est un nouveau recul, le gouvernement a aussi choisi de s'en prendre directement aux agent-es et plus encore aux plus vulnérables d'entre elles et eux, les agent-es malades.

En effet, s'il a finalement renoncé à passer de 1 à 3, les jours de carence avant indemnisation, depuis le 1<sup>er</sup> mars, les 3 premiers mois de l'arrêt maladie des fonctionnaires et des contractuel-les, sont indemnisés à hauteur de 90 % du traitement indiciaire au lieu des 100 % qui avaient cours jusqu'alors. Pour un arrêt de 15 jours, un-e agent-e de maîtrise expérimenté-e de la Fonction publique territoriale (1 964 € bruts de traitement indiciaire) perdra dorénavant 84 € nets (Jour 1 (carence) : - 56 € nets et jours suivants (90 % du salaire) : - 28 € nets). 30 jours en congé maladie coûteront 304 € à un-e professeur-e des écoles à l'échelon 7. Cette mesure est une attaque frontale contre un principe fondamental de la Sécurité sociale : protéger celles et ceux qui vivent de leur travail contre les pertes de revenus découlant d'une incapacité à travailler en raison de leur santé. La FSU en exige la suppression.



## Justice des mineur-es

# Présumé-es coupables

**L'**ancien Premier ministre Gabriel Attal est à l'initiative d'une proposition de loi « *visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents* », elle est actuellement en débat au parlement et est fortement soutenue par le gouvernement qui a enclenché la procédure d'urgence.

La proposition prévoit en particulier la mise en place d'une procédure de comparution immédiate pour les mineur-es et la suppression du principe de l'excuse de minorité.

Alors que la délinquance des mineur-es est en baisse constante depuis des années, contrairement aux discours actuels, cette proposition de loi constitue une nouvelle attaque contre les grands principes en matière de justice des mineur-es définis par l'ordonnance de 1945, qui met en avant leur protection et les mesures éducatives. Pour le SNPES-PJJ-FSU qui a appelé à la grève à l'occasion du vote du texte au Sénat le 25 mars, c'est un véritable basculement historique qui se prépare.

Dans un avis transmis à l'autonomie au Parlement, la Dé-

fenseuse des droits avait alerté sur le fait que ce texte met en cause certains principes fondamentaux reconnus par les lois de la République qui ont valeur constitutionnelle ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant dont la France est signataire. « *L'existence d'une justice pénale spécifique pour les mineurs en France, réside en effet dans l'atténuation de la responsabilité des mineurs en fonction de l'âge, dans la nécessité de rechercher le relèvement éducatif et moral des enfants délinquants par des mesures adaptées à leur âge et*

*à leur personnalité, prononcées par une juridiction spécialisée ou selon des procédures appropriées. À l'encontre de ce principe, la proposition de loi tend à rapprocher le traitement pénal des mineurs de celui des majeurs* ».

Les avocat-es d'enfants des barreaux de Lyon et de Bordeaux se mobilisent également pour les mêmes motifs contre ce projet. Si une réforme devait être menée, elle devrait se concentrer sur la protection de l'enfance, le nombre de mesures inexécutées n'ayant jamais été aussi élevé. ♦

Christophe Nouhaud

## A69 : victoire historique

L'arrêt de la construction de l'A69 a provoqué des réactions inquiétantes de responsables politiques, remettant en cause l'indépendance de la justice administrative et privilégiant la « raison d'État » à l'État de droit. Le rôle du juge est pourtant de trancher les litiges selon le droit. L'A69, premier projet autoroutier annulé pour des raisons environnementales, montre la « stratégie du fait accompli » utilisée pour mettre la justice au pied du mur n'a pas, cette fois-ci, fonctionné. Des propositions sont faites pour renforcer la protection de la biodiversité : suspension automatique des projets contestés, jugement rapide par les Juges. La FSU se félicite de cette décision et soutiendra toujours une justice environnementale efficace, garantissant la sécurité juridique des projets.

## Transition écologique

# Pollution des budgets

Le rapport Pisani-Mahfouz remis à Matignon en 2023 soulignait que la transition vers une économie décarbonée nécessitait un supplément d'investissement public nécessaire entre 25 et 34 milliards d'euros par an.

Avec un total de 23 milliards d'euros, c'est pourtant une baisse de 8 % des moyens dédiés à la transition écologique qui a été adoptés avec le budget 2025 de l'État. Un choix au nom de la réduction des déficits contre-productifs du fait de la facture, plus élevée dans l'avenir, qu'entraînera par exemple la baisse importante des aides à la réduction des émissions des gaz à effets de serre. Moins 200 millions pour les énergies renouvelables, aides à l'acquisition de véhicules propres divisées par deux par rapport à 2024. Ce budget en baisse renforcera aussi les inégalités. MaPrimeRenov' soutenant les ménages pour la



Un budget qui fait peu de place à la décarbonation de la production.

renovation énergétique de leur logement passe de 3,1 milliards en 2024 à 2,3 milliards, au détriment de l'amélioration de la vie des habitant-es de passoires et bouilloires thermiques. Les inégalités seront aussi territoriales puisqu'avec un budget passant de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard cette année, le « fonds vert » destiné à financer les investis-

sements pour la transition écologique dans les collectivités locales, est fortement touché. Seule avancée de ce budget, l'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avion qui pourrait rapporter environ 1 milliard d'euros. ISF climatique, taxation des superprofits des secteurs les plus polluants... les options de recettes supplémentaires existent pourtant. ♦

Valérie Soumaille

## Réarmement

# L'instrumentalisation du financement

Face à l'agression russe et aux menaces de Trump, l'Union européenne pose la question des budgets de défense.

Face à la guerre d'agression menée par le régime de Vladimir Poutine en Ukraine, l'Union européenne multiplie les réunions au sommet pour organiser une défense collective alors que les États-Unis de Donald Trump semblent décidés à en finir avec un engagement militaire et politique aux côtés de leurs traditionnels

alliés européens. À tout le moins ils exigent des pays membres de l'Otan qu'ils élèvent leurs dépenses militaires à 5 % de leur PIB, soit des centaines de milliards d'euros. Si la menace russe ne peut être sous-estimée, et si la paix ne peut parfois être maintenue que par un effort de défense, il n'en reste pas moins que la question du financement ne peut être écartée. L'Union européenne vient d'ouvrir la possibilité de financer cet effort de

défense par le déficit budgétaire, par dérogation aux traités. Pour la FSU, il ne saurait être question que le contexte international serve de prétexte à de nouvelles coupes dans les dépenses publiques et à de nouvelles régressions sociales, le tout sans mise à contribution des grandes fortunes par l'impôt. Lutter pour la paix, pour la liberté des peuples et pour la justice sociale ne saurait être contradictoire. ♦

Matthieu Leiritz

## Sécu, santé : mobilisation des retraité-es

Le 20 mars, les organisations syndicales de retraité-es se sont mobilisé-es et ont manifesté pour la Sécu. Particulièrement touché-es par les reculs successifs de la Sécu les retraité-es revendiquent la reconquête de l'accès aux soins et de leur remboursement à 100 % par la Sécu, des cotisations sociales et de la démocratie sociale.

## Défenseur-es des étranger-es ciblé-es

Dans son dernier hors-série, le trimestriel d'extrême droite identitaire *Frontières*, désigne des avocat-es et des magistrat-es comme « les coupables de l'invasion migratoire », les accusant d'utiliser l'engorgement des tribunaux administratifs français et le droit pour « faire plier la France » et obtenir des décisions de justice favorables aux émigré-es. Nom, prénom, visage pour certain-es, tribunal d'exercices, les avocat-es ainsi identifié-es sont devenu-es la cible de la fachosphère.

Le Conseil national des barreaux pour qui « défendre les justiciables, quels qu'ils soient, est l'essence de la profession d'avocat » les soutient ainsi que le Syndicat des Avocats de France qui a dénoncé la mise en danger d'avocat-es jeté-es « en pâture ».

Sur le fond, la LDH rappelle que le droit à un recours devant un juge pour contester une décision de l'administration est un droit fondamental dans toute démocratie et qu'y porter atteinte est contraire à la séparation des pouvoirs permettant le contrôle par les juges du respect du droit par l'État.

## Loi agricole

## Le choix du productivisme

**C**onçue pour répondre à une partie des revendications exprimées par les principaux syndicats du secteur agricole mobilisés l'hiver 2024, la « loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture » a définitivement et opportunément été adoptée deux jours avant l'ouverture du salon de l'agriculture.

L'intégration de notions telles que le « caractère d'intérêt général majeur de notre agriculture » et « l'intérêt fondamental de la Nation » que serait la souveraineté alimentaire, a été saluée par le gouvernement et ses soutiens, et dénoncée par les parlementaires de gauche et associations écologistes. Ces dernier-es y voient une intention de la part du gouvernement et d'une partie des syndicats agricoles de contourner certaines législations environnementales pour favoriser des projets touchant fortement l'environnement comme les méga-



Le productivisme L'emporte sur la transition écologique.

bassines, et de poursuivre le détricotage du droit de l'environnement.

Le texte préconise déjà de ne pas « interdire les usages de produits phytopharmaceutiques autorisés par l'Union européenne » en cas d'absence de solutions « économiquement viables », favorisant ainsi une agriculture productiviste au détriment des enjeux écologiques.

Des moyens de garantir un revenu décent et de meilleures

conditions de vie aux paysan-nes, de favoriser la transmission des exploitations et d'accompagner une transition agro-écologique nécessaire, il n'est en revanche pas ques-

tion. Quant à la restriction du droit au recours contre les projets agricoles à « fort impact environnemental » de l'article 15, elle constitue pour la Défenseure des droits une attaque contre les principes démocratiques fondamentaux. ♦

Valérie Sourmaille

## Pass Culture : gel de la part collective

Alors qu'elle finance de nombreux projets artistiques et culturels dans les établissements scolaires, la part collective du Pass culture (jusqu'à là entre 20 et 30 € par élève) subit une coupe de 25 millions d'euros pour l'année 2025. Sur les 50 millions (sur 72) attribués jusqu'en juin, 40 étaient déjà engagés fin janvier. Nombre de résidence d'artistes, d'ateliers, de spectacles programmés en fin d'année seront donc annulés y compris pour les élèves les plus éloignés de la culture, suscitant colère des enseignant-es et fortes inquiétudes pour le monde culturel.

La part individuelle accordant jusqu'à maintenant un crédit annuel à toutes et tous les jeunes de 15 à 18 ans est elle aussi rabotée. Supprimée pour les 15-16 ans, elle est de 50 € pour les jeunes de 17 ans (au lieu de 30 €) mais divisée par deux pour les jeunes de 18 ans (150 € au lieu de 300 €).

## Loi Handicap 2005

## 20 ans après, la déception

**L**e 11 février 2005 était promulguée la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Trois principes fondamentaux y sont énoncés : l'égalité des droits, la non-discrimination et l'accessibilité, celle-ci étant définie comme un droit qui concerne les bâtiments, les transports, mais aussi l'information et le numérique.

Vingt ans après, force est de constater que malgré des progrès, les avancées concrètes dans le quotidien des personnes handicapées sont largement

insuffisantes, ainsi que le souligne la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH).

Elle pointe de nombreuses difficultés : une accessibilité aux lieux publics largement insuffisante, un taux de chômage plus élevé pour les personnes en situation de handicap, un taux inacceptable de non scolarisation, une allocation aux adultes handicapés (AAH) qui se situe en dessous du seuil de pauvreté, un taux élevé de non recours aux aides du fait notamment

de la complexité administrative,... Quant aux femmes en situation de handicap, elles subissent une double discrimination et rencontrent des obstacles accrus dans l'accès à l'emploi et aux soins.

À l'école, la FSU-SNUipp constate que les équipes pédagogiques font face à une situation de plus en plus dégradée : classes surchargées, manque d'accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH), absence de formation des enseignant-es, dispositifs d'ac-

compagnement insuffisants... Ce qui détériore considérablement les conditions d'apprentissage des élèves concernés, tout en compliquant le travail des personnels et la scolarité des autres élèves. La FSU-SNUipp revendique en particulier le recrutement massif d'AESH sous statut de la Fonction publique, une baisse des effectifs par classe, le recrutement et la formation d'enseignant-es spécialisés à hauteur des besoins. ♦

Christophe Nouhaud

Loi Handicap 2005

# « La difficulté du système scolaire à se transformer »

**S**i la loi de 2005 a permis de faire avancer les droits des élèves en situation de handicap, son application reste insatisfaisante tant le décalage entre l'aspect théorique et la mise en œuvre est important. Pour Alexandre Ployé, professeur des universités en sciences de l'éducation, cette loi ne satisfait pas grand monde et exige un travail d'approfondissement démocratique.

**POUR :** La loi de 2005 a-t-elle constitué un changement de paradigme ?

**Alexandre Ployé :** La loi de 2005 affirme que les élèves en situation de handicap (ESH) ont droit à une scolarité ordinaire, dans l'environnement le plus favorable, l'école de quartier. L'orientation spécialisée ne devrait plus être décidée en première intention mais déterminée par les besoins spécifiques des élèves. Par ailleurs, cette loi a permis de sensibiliser les acteurs du milieu éducatif à la place à accorder aux élèves en situa-



Alexandre Ployé est professeur des universités en sciences de l'éducation, à Cergy.

tion de handicap. Nous assistons à un changement progressif des mentalités. Les principes de l'école inclusive sont devenus relativement incontestables, quoique leur application reste extrêmement compliquée.

**POUR :** Quel bilan, vingt ans après ?

**A. P. :** Le bilan est nuancé. Si les progrès quantitatifs sont

indéniables, l'analyse qualitative révèle les difficultés du système scolaire à se transformer. De nombreux ESH sont encore scolarisés dans des dispositifs ou structures spécialisés quand la classe ordinaire est réputée, à tort ou à raison, inaccessible pour eux. Et lorsque les ESH y sont accueillis, ils constituent parfois un défi pédagogique pour les enseignants qui peuvent se sentir démunis, voire en souffrance. Car le processus inclusif entamé avec la loi de 2005 ne s'est pas suffisamment accompagné de l'effort de formation nécessaire. La question de l'inclusion, ajout récent, demeure annexe en formation initiale.

Enfin les fonctions et la formation des AESH (dont le nombre ne peut constituer un indicateur de réussite de l'école inclusive) doivent être clarifiées. Ainsi, on peut parler de vernis inclusif posé sur la forme scolaire traditionnelle qui n'a pas été bouleversée structurellement en profondeur.

**POUR :** Quels axes pour une véritable mise en œuvre ?

**A. P. :** Il faut tout d'abord transformer la formation initiale. L'éducation inclusive doit y tenir une place essentielle. Elle devrait/pourrait même en être la matrice. Au niveau pédagogique il faut former à passer d'une logique individuelle de compensation à une logique d'accessibilité universelle. Ensuite une réflexion critique sur le rôle des

## AESH : l'histoire

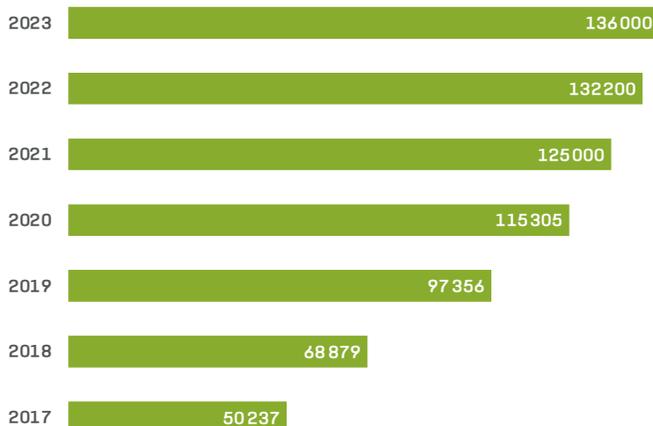
L'accompagnement des élèves handicapés en France débute dans les années 80 avec des initiatives locales, comme à Marseille, employant des contrats précaires. En 1999, l'Éducation Nationale s'engage enfin, créant des postes d'Assistants vie scolaire (AVS) en 2001. 2003 marque un tournant avec les assistants d'éducation (AED), incluant les AVS à interventions individuelle et collective. La loi de 2005 et les contrats aidés, emploi vie scolaire (EVS) AESH renforcent ces dispositifs. Entre 2012 et 2014, la professionnalisation s'intensifie, menant à la création du métier d'AESH. 2019 voit la fin des contrats aidés et une harmonisation du statut avec une nouvelle grille de rémunération.



dispositifs spécialisés s'impose. Doit-on les limiter ? Faut-il en ouvrir de nouveaux ? Il faut ouvrir le débat. Enfin il faut travailler au rapprochement entre l'école et les structures médico-sociales en instaurant une réflexion inter-professionnelle. Cela permettrait de construire une culture partagée permettant d'adopter, *a minima*, un lexique commun autour des besoins des élèves. ♦

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins

### Évolution du nombre d'AESH



Violences sur les mineur-es

# Rompre avec les logiques à l'œuvre

**T**oute une série « d'affaires » et de scandales, des homes indiens guyanais à l'institution catholique de Bétharram en passant par le procès Le Scouarnec, libèrent la parole et dévoilent l'ampleur des violences physiques, morales et sexuelles faites à des enfants.

Plusieurs caractéristiques sont communes à ces violences : une conception de l'éducation empreinte d'autoritarisme et de domination violente des adultes sur les enfants, la culture du silence, voire du secret, et le rôle des institutions dans la protection des agresseurs. Les différents lieux de vie, crèches, établissements scolaires, internats, foyers socio-éducatifs notamment, doivent ainsi être l'objet d'une politique de contrôle régulière et volontariste de l'État. L'ampleur des violences sexuelles au sein de l'Église catholique exige que ce contrôle soit exercé avec une rigueur particulière dans les établissements privés, sous



Vaincre l'isolement des victimes et libérer leur parole.

contrat ou non, et en particulier au sein des institutions religieuses. Les trente années d'inertie de l'Éducation nationale dans l'affaire Bétharram sont incompréhensibles. La FSU exige que toute la lumière soit faite sur la chaîne de responsabilité interne conduisant à ne pas traiter les signalements. Au-delà de l'éducation, l'ensemble des services publics

contribuant à la santé et à la protection de la jeunesse doivent bénéficier des moyens leur permettant d'assurer la prévention, la détection et la protection des mineur-es victimes de violences.

Loin d'être isolées, ces « affaires » pressent à rompre avec ces logiques systémiques pour protéger les enfants et leur permettre de se former comme de s'émanciper

Arnaud Malaisé

## Hcéres gate dans les facs

À la rentrée 2026, environ 50 000 étudiant-es pourraient être privés d'une place en licence ou en master en Ile-de-France en dehors de Paris, dans les Hauts-de-France, à La Réunion et à Mayotte. Les retours des évaluations les concernant du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) cumulent un nombre anormalement élevé d'avis défavorables ou réservés.

« L'uniformisation » voulue aboutit à des conclusions loin d'être cohérentes avec les analyses. Face à ces avis injustifiés, le Snesup-FSU questionne l'indépendance du Hcéres, en demande la dissolution et réclame une évaluation par des pair-es élu-es, jugeant du fond dans un cadre national et collégial. En attendant il exige du ministère la validation de la totalité de l'offre de formation déposée.

Vie affective, relationnelle et sexuelle

# Le programme enfin publié

**M**algré les pressions, le programme d'éduquer à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) a enfin été publié par le ministère après son adoption par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 30 janvier, par 60 voix pour, 0 contre.

Il a bénéficié d'un travail important des syndicats, en particulier de la FSU dont de nombreux amendements sont retenus comme la réintroduction des termes « hétérosexualité », « homosexualité », « bisexualité », « asexualité », « homo-

phobie », « LGBT+phobie »... Elle a obtenu que les notions d'identité de genre, d'intersexualité ou encore de féminicide soient vues au collège. Ce programme ambitieux et indispensable est un levier essentiel pour favoriser la connaissance et l'estime de soi, les relations saines et faire reculer les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales comme les discriminations de genre. Il mêle dimension éducative et citoyenne pour permettre aux élèves de se connaî-

tre, de connaître les autres mais aussi de grandir comme citoyen-ne éclairé-e. L'agitation de collectifs de parents d'élèves, dans la mouvance conservatrice, réactionnaire ou proche de l'extrême droite, multipliant les mensonges, reste très minoritaire. Les parents, notamment la FCPE, soutiennent très largement le programme comme le montre le dernier rapport du Haut conseil à l'égalité. Le ministère se doit au plus tôt d'initier une campagne d'informations à desti-

nation des familles pour ne pas laisser prospérer les fake news et pour rassurer les parents tout en formant et protégeant les personnels.

Pour les organisations FSU, UNSA, CFDT, CGT et SUD qui ont porté avec force l'impératif d'un programme, « l'école doit être un rempart contre tous les obscurantismes, politiques et religieux, et les pressions de l'extrême droite doivent être fermement dénoncées et combattues ».

Sandrine Charrier



Budget scolaire

# Mobilisations multiples

**M**algré l'annulation des 4 000 suppressions de postes, à mettre à l'actif de la mobilisation du 5 décembre, la politique de suppressions de postes se poursuit, dégradant encore les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels.

Dans le premier degré, la colère gronde chez les enseignant-es et les parents d'élèves : près de 5 000 fermetures de classes sont prévues. Pour l'année 2025-2026, la carte scolaire prévoit 470 suppressions de postes au

niveau national. Le gouvernement n'a pas fait le choix d'abaisser le nombre d'élèves par classe, ni d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant-es. L'heure est à la mobilisation dans tous les départements. Rassemblements, audiences auprès des directions académiques avec les élu-es et les parents se multiplient.

Dans le second degré, depuis 7 ans en collège et en lycée,

c'est 7741 élèves en plus pour 8865 enseignant-es de moins. Dans de nombreux établissements, les dotations globales horaires (DGH) prévues pour 2025-2026 sont « à l'os » et les classes seront toujours surchargées. Et toutes les semaines, la presse quotidienne régionale se fait l'écho du manque de professeur-es et de remplacements qui ne peuvent être assurés. Une loi de programmation pluriannuelle de créations d'emplois est urgente afin de retrouver des taux d'encadrement corrects dans le premier degré comme dans le second. La mobilisation se poursuit dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), notamment le 11 mars dernier à l'initiative d'une large intersyndicale pour dénoncer le budget d'austérité de l'ESR qui s'inscrit dans un contexte de précarisation croissante de l'université, de ses étudiant-es, et de ses personnels, avec des conséquences déléteres. Les missions fondamen-

## Audience avec la ministre

La FSU a été reçue par la ministre de l'Éducation, Elisabeth Borne, le 10 mars, soit plus d'un mois après sa nomination. Il y a pourtant urgence et les sujets sont très nombreux : réforme des retraites, fins de carrières et retraite progressive, dialogue social, protection des personnels, préparation de la prochaine rentrée scolaire... Concernant ce dernier point, la FSU a souligné que l'abandon de la suppression d'emplois au budget n'est pas suffisante : dans le premier degré elle n'empêche les suppressions de postes et la fermeture de 470 classes, et dans le second degré la situation est sinistrée dans plusieurs académies. Il faut un plan de recrutement. Côté métiers et effets des décisions des ministres précédents, les programmes et la labellisation des manuels continuent de poser problème dans le premier degré, et dans le second degré, la FSU constate l'allocation de moyens supplémentaires à la mise en place des prépa seconde ce qui va à l'encontre de la consigne ministérielle. La question de l'éducation prioritaire, portée par la FSU est restée en suspend, et sur l'École inclusive l'expérimentation des pôles d'appui scolaire doit faire, selon la ministre l'objet d'une évaluation avant généralisation. D'autres sujets abordés vont demander un suivi : voie professionnelle, filière administrative et infirmières de l'Éducation nationale.

tales de l'ESR sont menacées à très court terme. Dans le même temps les formations dans l'enseignement supérieur privé se développent. Il y a urgence à redonner au service public les moyens de jouer son rôle et d'assurer ses missions. ♦

Sandrine Charrier

## Moratoire : première victoire

La ministre de l'Éducation, Elisabeth Borne, a instauré un moratoire sur la suppression des décharges d'enseignement pour les directeurs et directrices d'écoles parisiennes, prévue pour 2025. Cette mesure intervient suite à une concertation entre le ministère, l'académie et la ville de Paris, visant à régulariser le régime dérogatoire parisien, « non conforme à la réglementation nationale ». Ce dispositif, qui permet aux directeurs et directrices d'écoles de se consacrer pleinement au fonctionnement de leur école dès cinq classes, et de pouvoir intervenir en renfort pédagogique. Les personnels des écoles parisiennes, avaient, à l'appel entre autres de la FSU-Snuipp, manifesté à plusieurs reprises ces dernières semaines contre la fin de ce régime dérogatoire de décharges d'enseignement.

À propos du dossier du prochain numéro de *Regards Croisés* (mars 2025)

# Recherches participatives : quels enjeux ?

**Les démarches participatives, engageant des personnes des sphères académique, professionnelle et citoyenne, se développent particulièrement depuis les années 2000, dans de nombreux domaines d'activité, avec une variété de visées, de méthodes et de modes de collaboration.**

## Savoirs scientifiques, savoirs professionnels, savoirs expérientiels

Il résulte de cette diversité, des dénominations différentes, dont sciences ou recherches participatives, selon la nature et le degré de participation des différents types d'acteurs et actrices. C'est aux recherches participatives, expression employée pour des projets impliquant un processus de co-construction par toutes et tous les participant-es dans les différentes étapes du processus de recherche (formulation des questions, choix des méthodes, production et diffusion des connaissances), qu'est consacré le dossier du numéro 53 de *Regards Croisés*. Son objectif est de révéler les enjeux politiques, sociaux et épistémiques que soulèvent les pratiques de co-construction de connaissances associant savoirs scientifiques, savoirs professionnels, savoirs expérientiels.

Les quatre premières contributions sont d'ordre général et éclairent à la fois les concepts, l'approche épistémologique de ce type de recherches et questionnent leurs dimensions démocratique et politique. Les cinq suivantes présentent des recherches participatives singulières menées dans les milieux du travail, de l'éducation, de l'agriculture, de l'étude de la nature, de la santé.

## Répondre à des enjeux de société au profit du Bien commun

Elles montrent que si les objectifs et les méthodologies de ces recherches sont très différentes, elles visent à répondre à des enjeux de société

au profit du Bien commun. Elles illustrent la complémentarité des savoirs pour décrire au plus juste les réalités de terrain dans une perspective de transformation sociale ainsi que l'émergence de connaissances scientifiques plus riches tenant compte des contraintes du réel. Elles constituent un espace de développement à la fois pour la recherche mais aussi pour l'ensemble des acteurs et actrices qui y participent. Certaines contributions soulignent néanmoins la nécessité de rester vigilant-e pour ne pas reproduire des savoirs experts dominants ou encore favoriser des finalités définies en amont par des institutions qui financent la recherche.

## Et les syndicats ?

Parmi les acteurs et actrices de la sphère professionnelle, les syndicats peuvent être assez présents dans certaines recherches participatives, en particulier en tant que lanceurs et lanceuses d'alerte, notamment sur des questions de santé des travailleurs et travailleuses ou plus largement sur l'impact d'une usine sur l'environnement. Ils peuvent aussi, comme il est montré dans le dossier dans le cas des sciences du travail, interpellier une recherche et l'inscrire dans le champ du politique.

Enfin, ces contributions témoignent également des résistances qu'il faut dépasser pour mettre ces recherches en place, tant du côté institutionnel, académique que syndical. D'où la question : cette ouverture de la science vers la société civile œuvre-t-elle pour une réelle démocratisation de la recherche ou reste-t-elle dans une relation ambiguë et ambivalente où se jouent des conflictualités latentes autour d'enjeux de légitimité savante et de légitimité sociale ?

Dominique Cau-Bareille et Héléne Gispert,  
coordonnatrices du dossier



*Construire la paix, lutter sans violence*

Colloque FSU Bretagne  
À commander sur le site  
de l'IR.FSU (20,00 €)



*Comprendre et agir pour refonder le syndicalisme*

À télécharger  
sur le site de l'IR.FSU



*L'extrême droite et l'École*

À télécharger  
sur le site de l'IR.FSU

# Rennes, le congrès des défis



Dossier réalisé par :  
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé,  
Hervé Moreau, Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée, Valérie Soumalle

Du 3 au 7 février s'est tenu à Rennes le congrès de la FSU. Moment important de débats, d'analyses et d'élaborations des revendications.

**D**ébats intenses, écritures ambitieuses, recherches de synthèses exigeantes... ont rythmé le onzième congrès de la FSU. Les délégations des congrès départementaux, des 21 syndicats nationaux et des tendances ont ainsi mobilisé 750 congressistes durant une semaine à Rennes. Au lendemain du déclenchement d'un profond bouleversement de l'ordre mondial avec l'arrivée au pouvoir de Donald Trump et au surlendemain d'une possible arrivée au pouvoir de l'extrême droite en France, en juillet dernier, finalement endiguée par une mobilisation exceptionnelle, le onzième congrès

de la FSU s'est emparé des forts enjeux syndicaux découlant de ce contexte. La question du rapport du syndicalisme aux partis politiques a été débattue. Face à la menace du RN, le congrès a confirmé la démarche de soutien de la FSU, au moment des élections législatives, au programme de rupture du « Nouveau Front populaire », contribuant ainsi à la dynamique unitaire. Il pointe également la possibilité de mener un dialogue via des « espaces d'échanges impliquant le syndicalisme, les mouvements associatifs et les partis politiques progressistes » pour faire connaître le projet syndical de la FSU, construire des

... mobilisations et « permettre de développer des alternatives économiques, sociales et écologiques dans le respect de la diversité et de l'indépendance de chaque organisation ».

Chacun des 4 thèmes qui structure le congrès s'est ainsi saisi des enjeux et des moyens de mener campagne pour une autre société et d'autres services publics face au néolibéralisme et à la menace de l'extrême droite. Celui consacré aux questions d'éducation s'est notamment penché sur la dernière contre-réforme renforçant la ségrégation à l'œuvre à l'école avec le « Choc des savoirs » et la forte mobilisation de la communauté éducative pour s'y opposer. Le thème traitant des services publics a rappelé et approfondi les revendications portées par la FSU en faveur des agent-es et la nécessité de préserver comme de conforter le statut des fonctionnaires. Le thème 3 développant les enjeux pour le syndicalisme de participer à la construction d'alternatives pour une autre société a notamment pointé l'urgence d'imposer des politiques publiques au service d'une rupture écologique et sociale solidaire, juste et démocratique. Enfin le thème consacré au syndicalisme a longuement développé après un débat riche et pluriel l'étape de refondation syndicale portée par la FSU et incarnée par la « maison commune du syndicalisme de transformation sociale ».

## Opposition résolue au tri scolaire et social



**L**es finalités du système éducatif et les modalités pour construire l'école ambitieuse et émancipatrice que porte la FSU ont été au cœur des débats.

Le congrès s'est notamment penché sur le « Choc des savoirs ». Cette réforme accroît le caractère ségrégatif du système scolaire en exacerbant le tri social des élèves avec notamment la constitution de groupes de niveau au collège et en tentant de mettre au pas les pratiques des personnels en multipliant les injonctions via la généralisation des évaluations nationales, les prescriptions contenues dans les nouveaux programmes « normatifs, technicistes et mécanistes » ou la labellisation prévue des manuels par exemple. Une réforme contre laquelle la FSU s'est fortement mobilisée ce qui a permis de l'enrayer, les groupes de niveau tels qu'imaginés par le ministère étant par exemple très minoritaires sur le terrain. Se projetant sur les luttes à venir, le congrès estime que l'analyse des réussites et des difficultés rencontrées dans cette mobilisation en constitue un indéniable point d'appui.

Le tri social engagé par le « Choc des savoirs » dès la maternelle,

notamment via les programmes, se poursuit avec des outils, déjà effectifs, comme la Troisième prépa métier, la « découverte des métiers » dès la Cinquième, l'apprentissage post-Troisième ainsi qu'avec le parcours « différencié » en terminale bac Pro. Pour la FSU, la ségrégation scolaire conduite par ces politiques éducatives est bel et bien « une ségrégation sociale et spatiale qui touche en priorité les quartiers populaires et ruraux et condamne la jeunesse à une assignation sociale et géographique ». Tout le contraire des ambitions qu'elle porte dans son projet d'école démocratique et émancipatrice.

Par ailleurs, la question de l'inclusion a été longuement débattue durant le congrès avec le rappel des difficultés et parfois souffrances dans un contexte de manque de moyens et de personnels pour répondre aux besoins des élèves. Certains départements ont rappelé que « l'inclusion n'est pas qu'un droit personnel, c'est un enrichissement pédagogique, philosophique, social de l'ensemble des communautés scolaires qui la vivent ». Le texte final s'est conclu sur l'affirmation suivante : « La FSU estime que le handicap ne doit plus

## Une démarche de synthèse permanente

Comme à chaque congrès, le travail d'écriture des textes s'est appuyé sur le principe intangible d'une recherche permanente de synthèse, particulièrement lors des enjeux saillants.

Issue de l'histoire de la fédération comme moyen d'empêcher la poursuite du fait majoritaire en vigueur avant sa création, la synthèse permet de donner corps au principe que la FSU, fédération de syndicats nationaux, appartient à l'ensemble de ses membres et que toutes et tous peuvent s'y retrouver. C'est la volonté de faire avec toutes et tous et donc la nécessité de s'en donner les moyens. Elle est ainsi à la fois une des valeurs fondamentales et la condition de l'existence du syndicalisme unitaire et pluraliste porté par la FSU. Loin d'être le plus petit dénominateur commun qui ressort du débat, la synthèse en est une porte de sortie originale et non figée, permettant de résoudre des contradictions et pouvant être retravaillée tant que le débat se poursuit. Par exemple, lors du précédent congrès, la FSU posait la nécessité de « mettre fin au financement public de l'enseignement privé sous contrat dans la perspective de sa nationalisation ». À ce congrès, des amendements envisageaient que « la FSU s'engage dans la nationalisation des écoles privées », parfois « sans indemnité ni rachat », alors que des syndicats nationaux n'avaient pas ce mandat. La synthèse trouvée permet d'engager la FSU dans un mandat d'étude des conditions de cette nationalisation, pour ne pas en rester au statut quo, dépasser le simple slogan et construire ensemble un mode opératoire partagé pour aboutir à un « un grand service public laïque unifié ».

relever d'une catégorisation préalable des élèves, mais que les conditions de la scolarité de tous les élèves doivent être réunies, avec tous les moyens et les investissements nécessaires ». ♦

# Renforcer les droits des agent-es pour renforcer les services publics

**D**evant la forte demande sociale de services publics, le congrès a réaffirmé que les services publics demeurent plus que jamais un puissant levier de répartition des richesses produites et une indispensable réponse aux crises sociale et environnementale, elles-mêmes source de développement de l'extrême droite. Garants de l'égalité dans l'accès aux droits, les services publics sont appauvris et affaiblis par des logiques d'externalisation et de privatisation. Le congrès a rappelé la nécessité d'une gestion plus démocratique des services publics et de ses agent-es, à l'abri des pressions politiques ou clientélistes, d'où l'exigence d'une abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, qui en 2017 a largement entamé les prérogatives des commissions paritaires pour les opérations de carrière, de rémunérations et de mutations. Le congrès s'est prononcé pour un ambitieux programme revendicatif, au service des personnels et donc de la qualité des services publics, qui repose notamment sur la nécessité de recruter des personnels formés, et non de s'en remettre à la seule numérisation.

Alors que les attaques de Trump contre la démocratie américaine passent largement par les licenciements de milliers de fonctionnaires américain-es, la FSU y voit la confirmation de la nécessité de défendre le statut issu de la Libération, dans ses trois versants (État, territoriale, hospitalière). Elle exige un plan massif de titularisation des contractuel-les, des recrutements à hauteur des besoins de la population, l'amélioration des déroulés de carrières, des rémunérations, la lutte pour l'égalité professionnelle réelle ainsi que contre toutes formes de violences sexuelles et sexistes, la réduction du temps de travail à 32 heures par semaine, le développement de

l'action sociale, de la sécurité et de la santé au travail. Plus particulièrement, le congrès a fermement rappelé l'objectif d'améliorer les conditions d'accès à la protection sociale complémentaire et la perspective du 100 % Sécu. La nécessité de revenir sur la contre-réforme des retraites de 2023, imposée par le pouvoir à la volonté populaire, a été réaffirmée, de même que la revendication du droit à la retraite dès 60 ans, voire moins pour les métiers pénibles, après 37,5 années et un taux de remplacement de 75 % calculé sur le meilleur salaire. Des revendications spécifiques ont été approuvées s'agissant des populations d'outre-mers particulièrement maltraitées tant par les catastrophes climatiques que par les insuffisances de services publics ou encore les énormes profits de la grande distribution. ♦



## Une maison commune pour refonder le syndicalisme

Sur la refondation syndicale, la FSU confirme ses mandats précédents, notamment ceux adoptés au congrès de Metz, en se prononçant en faveur d'une « avancée vers l'unification syndicale en refondant le syndicalisme de lutte et de transformation sociale, avec la CGT et Solidaires, sans exclusive des forces qui seraient intéressées, en construisant ensemble des étapes allant dans le sens de la création d'un nouvel outil syndical » au service des luttes du salariat. Le travail commun engagé depuis plus d'un an avec la CGT, Solidaires s'abstenant pour le moment, nourri de débats de fonds, de rencontres et d'initiatives communes entre équipes militantes FSU et CGT a conduit le congrès à voter le principe d'une « maison commune du syndicalisme de lutte et de transformation sociale » à construire « avec souplesse en fonction des secteurs et en s'appuyant sur le contexte local ». Cette « maison commune », qui ne saurait se traduire par un quelconque processus d'absorption/fusion, reste à construire ensemble, avec deux partenaires identifiés, CGT et Solidaires, ouvert à d'autres, dans le but de renforcer le syndicalisme au service de l'ensemble du salariat.

Le texte adopté à Rennes propose différents axes de travail à poursuivre un « espace d'échange et de travail thématiques », un « catalogue partagé de formations syndicales », la perspective de construire « des initiatives, des publications et des campagnes communes en directions des salarié-es » ainsi que la préparation commune des instances de la Fonction publique. Ces différents axes pouvant venir nourrir la dynamique commune à construire. Une dynamique qui pourrait ainsi permettre de constituer un souffle pour l'ensemble du salariat et d'élargir le champ du syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

# CGT, Solidaires et FSU face à l'extr



**U**ne table ronde sur « le syndicalisme face à l'extrême droite », permettant également d'aborder l'actualité du point de vue du syndicalisme de transformation sociale, a réuni Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, Murielle Guilbert et Julie Ferrua, codéléguées de Solidaires, et Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, pour continuer et consolider un travail déjà amorcé en 2022 lors de son congrès à Metz.

Julie Ferrua aime à rappeler aux congressistes ses souvenirs « Solidaires était déjà devant vous lors de votre dernier congrès avec un impératif en tête que notre syndicalisme soit un rempart et une résistance à l'extrême droitisation du pouvoir », rempart qui a tenu le coup en juillet, fort d'un engagement lors des législatives pour éviter l'arrivée du Rassemblement national au pouvoir. L'extrême droite qui « prospère sur le déclassé » comme le dit Sophie Binet, et qui nous invite à nous souvenir du programme fondateur du Conseil national de la résistance pour que « [...] plus jamais le pays ne puisse basculer

dans le fascisme » et à redéfinir en profondeur une stratégie syndicale pour affronter « l'international d'extrême droite de Trump, Musk, Poutine, Netanyahu... ». Cette extrême droite se nourrit de la haine de l'autre, de la haine des différences, de la haine des femmes, et en réponse à ce fléau, l'appel de Benoît Teste à « construire un 8 mars d'ampleur... » car « les luttes féministes sont des luttes transversales ». L'appel sera entendu, la grève féministe a été une réussite et a réuni des milliers de manifestant-es dans toutes les villes de France.

Contre la réforme des retraites, ce sont huit organisations syndicales qui se sont retrouvées autour la table pour former « [...] l'intersyndicale la plus longue de notre histoire sociale » se réjouit à rappeler la secrétaire générale de la CGT. Cette unité syndicale, loin d'être vaine, a été validée par la demande du gouvernement Bayrou de rouvrir le dossier deux ans après la mobilisation. Pour Murielle Guilbert, Solidaires, qui n'a jamais cessé de travailler, de

## « La tradition internationaliste du syndicalisme »



© BOUTOUX / FSU

construire et de discuter avec la FSU observe les avancées d'un rapprochement entre la CGT et la FSU. Elle convient que « *notre chemin commun est encore à consolider* » et que « *la maison commune du syndicalisme laisse ses portes ouvertes* ». Benoît Teste conclut sur une note optimiste, invitant les syndicats à s'unir pour le progrès social, les intérêts du monde du travail et la rupture écologique, assurant également que « *la porte est ouverte* » pour édifier cette maison commune. ♦

Benoît Teste, secrétaire général de la FSU jusqu'au congrès de Rennes, représente désormais la FSU à l'EPSU, la fédération syndicale européenne des services publics..

### Pourquoi la FSU intègre-t-elle EPSU, la branche services publics de la CES ?

La FSU est déjà membre, via ses syndicats, de la branche éducation de la CES, nous voici donc aussi dans la branche « autres services publics ». Cela va permettre de multiplier les contacts avec les syndicats européens et d'avoir accès à un espace de discussion avec la Commission européenne. Une grande partie de la réglementation se joue à Bruxelles, avec des conséquences sur les droits des agent-es français-es, parfois positives, on peut par exemple citer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ce sont bien des textes européens qui contraignent les États dont la France à la « transparence salariale ».

L'Europe a certes été un instrument de libéralisation et de dumping social, mais une autre Europe est possible, celle qui peut mener une politique sociale, écologique et d'investissement dans les services publics.

### Globalement, quels sont les enjeux de l'implication internationale du syndicalisme ?

Que ce soit pour manifester sa soli-



© BOUTOUX / FSU

« *Besoin de solidarité de tout le monde du travail des femmes afghanes, iraniennes aux Ukrainien-nes, aux Palestinien-nes.* »

darité avec les peuples opprimés partout dans le monde ou en tant que contre-pouvoir en capacité de peser sur les prises de position de nos gouvernants, la FSU s'inscrit dans la tradition internationaliste du syndicalisme. Des femmes afghanes, iraniennes aux Ukrainien-nes, aux Palestinien-nes, il y a besoin de solidarité de tout le monde du travail.

### Comment l'élection de Trump risque-t-elle de les percuter ?

Prenons un simple exemple, emblématique de l'aveuglement idéologique : avec le paquet « omnibus » qui consiste à supprimer un grand nombre de réglementations et de normes au prétexte de « l'efficacité », la Commission européenne se met dans la roue d'Elon Musk, très loin d'atteindre son extrémisme certes, mais complètement à contre-courant d'un moment où l'enjeu serait à l'inverse de conforter le modèle social, l'État de droit, la protection de l'environnement. Eh bien l'enjeu est résumé ici : l'élection de Trump provoquera-t-elle la sidération, la capitulation et le consentement au nouvel ordre mondial ou le sursaut ? On ne peut que souhaiter qu'en réaction à la structuration d'une internationale d'extrême droite, les peuples, les sociétés civiles et en tout premier lieu les syndicats se fédèrent pour résister. ♦



© BOUTOUX / FSU

# Construire un monde meilleur



**L**es débats du thème 3 ont souligné la gravité de la situation nationale et internationale, caractérisée par des remises en cause de l'état de droit, des libertés et des droits sociaux un peu partout dans le monde, sans que la France soit épargnée, et par la poursuite, à Gaza comme en Ukraine, de conflits meurtriers dont les populations civiles sont les premières victimes.

Pour la FSU, l'engagement dans la rupture écologique, les luttes en faveur des droits humains et la justice sociale, le partage de richesses de plus en plus captées par une étroite oligarchie mondiale, participent de la défense d'une démocratie aujourd'hui attaquée par les forces réactionnaires, fascistes ou intégristes, comme de la paix refusée par les nationalistes et les impérialistes de tous horizons. Le congrès a ainsi décidé d'un programme ambitieux de revendications notamment en termes d'égalité entre les femmes et les hommes, et contre toutes les discriminations.

Sur le plan économique, outre la dénonciation des logiques euro-

peennes d'austérité budgétaires - qui risquent d'être aggravées par des dépenses militaires qui se traduiraient par le recul du financement des services publics, le congrès demande la remise en cause du productivisme, des grands travaux inutiles comme les megabassines et de nouvelles voies de communication à grand gabarit, et fait de l'accès à l'alimentation un droit humain fondamental. Il engage aussi formellement la Fédé-

ration dans les travaux du Collectif national pour une sécurité sociale de l'alimentation.

La protection, l'éducation et l'émancipation de la jeunesse, aujourd'hui vue avec suspicion par les conservateurs, constitue une autre priorité d'où par exemple la demande d'ouverture du RSA aux moins de 26 ans. Sur le plan des libertés individuelles et collectives, le congrès réclame la fin des mesures de répression syndicales, une plus grande vigilance face aux violences policières notamment de la jeunesse racisée ; cela passe notamment par la dissolution de la BAC. La FSU agit contre toutes les formes de discriminations, toutes les formes de racisme et de xénophobie dont l'islamophobie, c'est à dire les attitudes de rejet, de violence à l'encontre des personnes musulmanes ou perçues comme telles, et l'antisémitisme dont la recrudescence est alarmante. Le congrès réclame une loi cadre contre les violences sexuelles et un engagement budgétaire à la hauteur des enjeux. La FSU soutient l'aide aux migrant-es, elle se prononce pour le droit de vote des étranger-es sous condition de résidence soit obtenu à toutes les élections. Enfin elle se tient aux côtés de tous les peuples, de toutes les femmes et tous les hommes en lutte pour conquérir ou préserver leurs libertés ou leurs droits à l'indépendance, comme en Ukraine ou en Palestine... ♦

## Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Conscient que les organisations syndicales ne sont pas exemptes de violences sexistes et sexuelles (VSS), le congrès a voté à l'unanimité moins 1 voix l'intégration de la cellule de veille contre les VSS, créée en 2021, dans les statuts de la Fédération.

La FSU porte des valeurs féministes, vise l'égalité de toutes et tous et lutte contre les processus de domination. Veiller à la sécurité et au respect de l'intégrité physique et psychique de toutes celles et ceux qui militent en son sein, ou sont amenées à être en lien avec ses militant-es est aussi de sa responsabilité.

Pour cela, à la demande des sections départementales et syndicats nationaux, la cellule participe à la formation des militant-es afin de prévenir tout geste ou parole relevant de VSS, d'identifier et traiter collectivement les situations problématiques avant qu'elles ne dégénèrent.

Saisie pour une situation de VSS, elle travaille avec les structures concernées pour qu'elles la fassent cesser en protégeant les victimes, en faisant en sorte qu'elles puissent continuer sereinement à militer et en prenant des mesures en direction des personnes mises en cause.

# Caroline Chevé : « Nous avons besoin d'un syndicalisme plus fort pour emporter des victoires. »

Caroline Chevé, nouvellement élue secrétaire générale de la FSU, enseigne la philosophie dans les quartiers nord de Marseille. Elle a été secrétaire départementale de la FSU des Bouches-du-Rhône.

*Après son congrès, quel projet porte la fédération pour la jeunesse, notamment celle issue des milieux populaires ?*

Le syndicalisme de la FSU est ancré dans les métiers des services publics, et pour beaucoup auprès de la jeunesse. Dans l'Éducation bien sûr, mais aussi à la protection de l'enfance, à la protection judiciaire de la jeunesse, à l'université, dans la territoriale... Or nous le constatons tous les jours, la jeunesse d'aujourd'hui se confronte à un monde inquiétant : dérèglement climatique, déstabilisation des relations internationales, logiques individualistes au sein de la société... Face à cela, les jeunes ont besoin d'éducation, de formation, de culture et de qualifications pour faire face à la complexité du monde. Il faut aussi renforcer les solidarités intergénérationnelles et engager des politiques ambitieuses de lutte contre les inégalités et les discriminations.

*Comment dépasser la contradiction entre un nécessaire renforcement des services publics avec des personnels confortés pour répondre aux besoins sociaux et l'austérité accrue ?*

Le modèle social français confie très largement les services publics à la fonction publique. Le statut des fonctionnaires est là pour que les agent-es puissent agir au service de l'intérêt général sans être soumis à des pressions. Il n'est pas fait pour les agent-es, il est fait pour que les usager-es accèdent à un service de qualité sur tout le territoire. Mais les politiques d'austérité budgétaire menées depuis des années, combinées aux logiques managériales visant à casser les solidarités, ont abîmé le service rendu. La popula-

tion est parfois mécontente et on le comprend. Quand on dégrade les conditions de travail d'une AESH ou d'un-e éducateur-trice, quand on contraint un-e agent-e à partir à la retraite après 65 ans pour avoir une pension acceptable ou quand on surcharge des classes, ce sont les usager-es qui en pâtissent les premier-es.

*Face à la possibilité d'accession au pouvoir de l'extrême droite, comment le syndicalisme peut-il contribuer à endiguer cette menace ?*

Pour endiguer les menaces sur la cohésion sociale, il faut en finir avec l'austérité budgétaire, augmenter les salaires et les pensions, revaloriser les carrières, supprimer les inégalités entre les femmes et les hommes et rendre son attractivité à la Fonction publique. La FSU considère que la première réponse à la montée des idées d'extrême droite, au racisme, au repli sur soi, à l'individualisme, à l'autoritarisme... c'est de redéployer les services publics pour répondre aux besoins, c'est de renforcer les solidarités et les droits sociaux. Il faut aussi sensibiliser la population – notamment la jeunesse – à la désinformation et renforcer le contrôle des médias car elle fait peser de lourdes menaces sur la démocratie. Il faut aussi être capable de peser, en toute indépendance, comme la FSU a su le faire, avec d'autres organisations syndicales, lors des législatives de 2024.

*Plus largement, quel syndicalisme continuer à construire demain ?*

Le syndicalisme est aujourd'hui porteur d'espoir, la confiance des salarié-es s'est réaffirmée. La FSU se porte bien, 32 ans après sa création elle a acquis une forme de maturité

« La première réponse à la montée des idées d'extrême droite, c'est de redéployer les services publics pour répondre aux besoins, de renforcer les solidarités et les droits sociaux. »



dans son action et ses débats internes, son rôle dans les intersyndicales et dans le mouvement social est reconnu et estimé.

Mais nous avons besoin d'un syndicalisme plus fort pour emporter des victoires, pour défendre et étendre les droits sociaux. La FSU est historiquement porteuse de dynamiques de rassemblement du syndicalisme de transformation sociale, qu'elle propose à la CGT et à Solidaires, mais sans exclusive. C'est le sens de l'expression « maison commune » que nous avons validée lors du congrès de Rennes pour traduire le travail de rapprochement engagé avec la CGT depuis 2023.

Il ne s'agit pas d'une logique d'absorption/fusion entre nos deux organisations, mais d'un travail mené à la fois par les directions et sur le terrain au sein des équipes militantes. L'enjeu est de susciter des dynamiques, d'entraîner largement agent-es et salarié-es pour élever le rapport de force. C'est aujourd'hui une nécessité pour redonner de l'espoir. ♦

Environnement

# Les PFAS, polluants éternels

**L**e parlement a voté le 27 février une loi fixant une date interdisant la fabrication, l'importation et la vente de plusieurs produits contenant des polluants éternels, la réglementation européenne étant en cours d'élaboration pour d'autres.

Ces composés, dont la toxicité est avérée, s'accumulent depuis des décennies dans les sols, l'eau, la faune, la chaîne alimentaire et les organismes. Depuis novembre 2023, l'Agence régionale de santé recommande de ne plus ingérer d'œufs de l'Île-de-France. Générations futures a donné une estimation de 36 % des échantillons d'eau testés infectés. La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement en juin 2017 estimait que la plupart des poissons pêchés dans le Rhône étaient inconsommables au vu des taux de perfluorés présents. Les enquêtes démontrent l'ampleur de la contamination.

En légiférant, la France ouvre la voie. Mais les interdictions

et le principe pollueurs-payeurs mis en place suffiront-ils à enrayer la plus grande pollution de l'histoire de l'humanité ?

### Quelles sont les alternatives ?

Les PFAS (per- et polyfluoroalkylés) appelés « polluants éternels » en raison de leur forte résistance à la dégradation n'existaient pas à l'état naturel. Ce sont des molécules de synthèse liant carbone et fluor. Cette liaison est très stable, hydrophobe et lipophile, et résiste à des hautes températures. Les PFAS sont présents dans de nombreux produits depuis les années 1940. Au départ s'ils ont été créés pour faciliter le quotidien (revêtements anti-adhésifs, textiles imperméables, mousses anti-incendie, etc.), les recherches et travaux menés ont démontré qu'ils s'accumulent, contaminent et détruisent tout.

### Le scandale Dark Waters

Le contact avec les molécules



agissant comme un poison lent, le phénomène d'accumulation des PFAS dans les organismes a longtemps été ignoré. Il a fallu qu'éclate le scandale Dark Waters en Virginie occidentale et l'acharnement de

paysans défendus par l'avocat Rob Billot pour démontrer l'empoisonnement de toute la population aux eaux déversées par l'usine appartenant au chimiste Dupont. Depuis des enquêtes ont démontré un lien causal entre PFAS et certaines maladies (cancers, colite ulcéreuse, thyroïdie, pré-éclampsie et hypercholestérolémie). L'office de sécurité sanitaire a ciblé le vecteur alimentaire, 80 % de l'exposition est essentiellement alimentaire : l'eau, les œufs, le poisson.

Le fait qu'il n'existait pas de valeur limite réglementaire a fortement compliqué les recherches des laboratoires. Car si moins d'une centaine de PFAS sont véritablement connus, il en existe des milliers en circulation. Une valeur de référence a finalement été donnée par l'Agence européenne de la sécurité alimentaire (AESA). Cette valeur a cepen-

## Une loi pour protéger des PFAS



La proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux PFAS a été adoptée le 20 février par l'Assemblée générale. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché des cosmétiques, farts à skis, vêtements, chaussures et imperméabilisants (excepté ceux des militaires et pompiers) contenant des PFAS : À partir de 2030, tous les textiles (par exemple d'ameublement) contenant des PFAS seront interdits en France (sauf exceptions, comme les textiles techniques à usage industriel). Les seuils de concentration résiduelle seront définis par décret. Ne seront pas concernés les produits contenant seulement des traces de PFA. L'article 1 invite l'État à élaborer un plan afin de financer la dépollution des eaux destinées à la consommation. La généralisation de l'interdiction de tous les produits contenant des PFAS à partir de 2027 a été exclue de la loi dans la perspective de l'aboutissement du projet européen d'interdiction des PFAS.

© RYND / ANSA



Nettoyer les eaux des PFAS qu'elles charrient est devenu un enjeu majeur de sécurité.

dant été limitée réglementairement par la Commission européenne, pourtant engagée par la stratégie 2022 « zéro pollution », qui a décidé de tenir compte du contexte industriel. La liste des effets sanitaires a été établie. Une compilation des données est effectuée par un consortium de médias européens, dont Radio France, France Télévision et *Le Monde*. Elle permet d'établir, en 2023, une carte des 23 000 sites contaminés dans 23 pays. Cette enquête est aujourd'hui abondée par le CNRS.

### Un plan d'action ministériel

En 2024 un plan d'action ministériel a été publié. Piloté par des ministères (santé, écologie, industrie...) et des agences (de l'eau, Ademe, OFB, Anses...) il prévoit de développer des me-

sures de contaminations, d'évaluations, de surveillance, d'information auprès des populations et d'innovation en recherche.

Le nettoyage de l'eau, des terres ou des déchets de ces PFAS est devenu un défi majeur. Avant même le financement de la dépollution l'enjeu est de trouver des voies pour y parvenir. Pour casser la liaison carbone fluor il faut recourir à des températures très élevées (1 800 °C et très énergivore et polluante) ou des concentrations importantes d'additifs. L'oxydation électrochimique est une autre possibilité mais tout aussi énergivore et polluante.

De plus la destruction des PFAS crée des produits secondaires, molécules plus petites et plus mobiles dont les scientifiques ne peuvent pour l'instant évaluer la toxicité. Le coût des procédés étant très élevé, il faut le compenser en concen-

## Définition

Les PFAS (substances poly ou perfluoroalkyles) sont des composés de synthèse à chaîne carbonée ou au moins un atome de carbone est complètement substitué par des atomes de fluor. Les PFAS sont polymères ou non polymères. Ces derniers sont les plus utilisés.

Lorsque tous les hydrogènes de la chaîne carbone (alkyle) sont substitués par des fluors, on dit que c'est un PFAS perfluoroalkylé. Par contre, si au moins un hydrogène est totalement substitué mais que tous les hydrogènes ne le sont pas, il est nommé polyfluorés. Lorsque la chaîne alkyle compte moins de 6 à 8 atomes de carbone, on parle de PFAS à chaîne courte, lorsqu'elle en compte plus on parle de PFAS à chaîne longue.

Pourquoi produits éternels ? La liaison carbone-fluor est l'une des liaisons les plus fortes en chimie organique, ce qui confère à ces produits une demi-vie dans l'environnement extrêmement longue (le « Forever » (pour toujours) de l'expression « Forever Chemicals »).

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2018 répertoriait 4 730 PFAS différentes, avec au moins trois carbones perfluorés. Une base de données sur la toxicité de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, DSSTox, répertorie 14 735 PFAS, PubChem en comptait environ 6 millions en 2022, mais ce compte augmente et pourrait atteindre sept millions.

Propriétés : Très grande stabilité de l'extrémité perfluorée, hydrophobe et lipophile, qui peut résister à la chaleur, aux acides, aux bases, aux agents réducteurs, aux oxydants, de même qu'aux processus de photolyse et de dégradation microbiologique.

Niveau d'imprégnation de la population française :

L'étude Esteban publiée en 2019 par santé publique France a été réalisée sur un échantillon de 744 adultes (18-74 ans) et 249 enfants (6-17 ans) durant deux ans (2014 à 2016). 17 PFAS étaient recherchés. Les résultats ont montré que 7 étaient régulièrement quantifiés chez les adultes et 6 chez les enfants. Le PFOA et le PFOS ont été quantifiés à 100 % chez les enfants et les adultes.

trant au maximum les PFAS avant traitement. La technique d'absorption au charbon actif (surtout utilisée dans le traitement de l'eau potable) fonctionne moins bien qu'avec d'autres polluants. D'autres techniques sont expérimentées. La solution Cleaneau est une membrane en résine réutilisable permettant de capter les PFAS, le fractionnement de la mousse formée par injection de gaz permet quant à lui de faire flotter les PFAS pour les concentrer.

L'étape de la destruction de ces PFAS concentrés vient ensuite.

Des nombreux procédés sont à l'étude. L'enjeu est de parvenir à de bons rendements et de faibles impacts sur l'environnement. Parmi eux la sonochimie, qui fait appel à l'énergie acoustique des ultrasons mais aussi les ultraviolets ou le plasma. Ces procédés permettent de casser la liaison carbone-fluor. Enfin la bioremédiation qui consiste à utiliser de micro-organismes, en particulier des bactéries, pour dégrader avec un faible coût énergétique et un impact environnemental peu élevé. 💧

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## I.A. : Meta en justice

L'époque est aux surprises. Pour la première fois, les maisons d'édition et les auteurs et autrices qui, par le passé, n'ont pas rechigné à s'opposer, vont aller ensemble devant les tribunaux face à l'ennemi commun : la high tech américaine qui ne respecte plus rien. D'un commun accord le Syndicat national de l'édition (SNE) et les associations des créateurs et créatrices, SGDL et SNAC agissent en justice, documentation à l'appui, contre Meta (Facebook, Instagram, WhatsApp...) pour « contrefaçon et parasitisme économique » après l'échec des négociations avec le géant californien. Les syndicats disent avoir « constaté la présence de nombreuses œuvres éditées par des membres du SNE dans les corpus de données utilisés par Meta ». Demande est faite de « retrait complet des répertoires de données créés sans autorisation et utilisées pour entraîner les IA ». Les requérants s'appuient sur la loi européenne sur l'Intelligence artificielle de 2024 et 2025 qui impose le respect des droits d'auteur et « la transparence sur les sources utilisées pour les développer ».

En février dernier, lors du Sommet de Paris pour l'action sur l'Intelligence Artificielle, 38 organisations internationales représentant l'ensemble des secteurs créatifs et culturels, dont le puissant Conseil européen des écrivains (EWC) fort de 150 000 noms, avaient signé une charte pour la défense des droits d'auteur. Cette action en justice est une première. Sans doute pas la dernière.

Véronique Giraud



## Into the Light à La Villette

« La lumière est le plus beau spectacle du monde » estime

Matthieu Debay, directeur artistique de l'exposition impressionnante montrée à La Villette à Paris du 9 avril au 31 août. *Into the Light* bénéficiera des 3 000 mètres carrés de la Grande Halle pour exposer quinze installations d'artistes de l'art contemporain, des arts numériques et de la musique. Un parcours dynamique, interactif et bien entendu lumineux et coloré comme *Grid* du Berlinois Christopher Bauder (notre photo).



© PHILIPPE BOUQUIN

## Sebastiao Salgado à Deauville

C'est une rétrospective exceptionnelle de l'œuvre du photographe Sebastiao Salgado que propose les Franciscaines de Deauville. Dans le cadre de l'année du Brésil, des clichés de trois séries majeures du photographe aujourd'hui octogénaire sont présentées, *La Main de l'Homme* (1986), *Exode* (1994) et *Genesis*. « En faisant le tour de l'exposition, j'ai fait un tour de ma vie » a confié l'artiste lors du vernissage. Et celle-ci a été plus que riche et émouvante. Une merveille à voir jusqu'au 10 juin.



© PHILIPPE BOUQUIN

## Centenaire de la Cité internationale universitaire

La Cité internationale universitaire de Paris, avec ses pavillons construits par 47 pays de tous les continents pour héberger leurs étudiantes et étudiants, fête cette année ses 100 ans. Après avoir vu passer des centaines de milliers de jeunes, la Cité ouvrira ses portes pour de nombreuses manifestations autour de quatre thèmes : la paix et le dialogue des cultures, le patrimoine et l'architecture, les savoirs et les connaissances et les arts et les créations.

## Le polar, 21<sup>e</sup> à Lyon

James Ellroy, Arnaldur Indridason, Attica Locke, Deon Meyer, Paula Hawkins, Douglas Preston, Marto Pariente, Yana Vagner, Valerio Varesi sont quelques-uns des autrices et auteurs étrangers invités de Quais du Polar. Le festival lyonnais s'impose comme un rendez-vous où la littérature explore les limites des genres, des disciplines et des sociétés. Cette 21<sup>e</sup> édition met en avant la thématique des frontières. Du 4 au 6 avril.

## Le 9<sup>e</sup> art à Aix-en-Provence

Le festival BD d'Aix-en-Provence est devenu un incontournable des amateurs du 9<sup>e</sup> art. Il se tiendra du 5 avril au 3 mai dans l'ancien Couvent des Prêcheurs, son cloître, sa terrasse suspendue et ses trois cours. Un mois de manifestation lancé par un grand week-end d'ouverture, des concerts, des projections, des performances, des ateliers et la présence de trente auteurs et autrices. Six expositions sont également au programme, présentant les œuvres de, Mathilde Domecq, Sophie Guerrive, Matthias Picard, Les Requins Marteaux, Bruno Salamone et Ben Sanair.



## Paris noir à Beaubourg

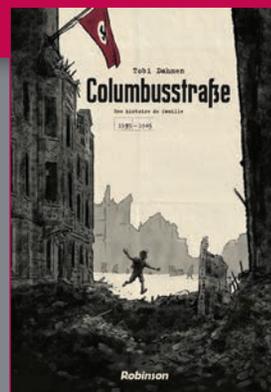
Avant sa fermeture pour des années de travaux, le Centre Pompidou offre une de ces grandes expositions dont il a le secret. Une exposition qui manquait dans le paysage français car elle concerne des artistes qui ont jalonné le XX<sup>e</sup> siècle sans trop d'attentions de la part du milieu : Beaufort Delaney, Hervé Télémaque, Wilfredo Lam, Manuëla Dikoume, Elodie Barthélémy, Hassan Musa...

Autant d'artistes à découvrir à Paris noir. Circulations artistiques et luttes anticoloniales, 1950-2000. Jusqu'au 30 juin.

## Colombusstrasse, dix ans sous le nazisme

À l'instar de Géraldine Schwarz dans *Les Amnésiques* (Flammarion), la jeune génération allemande interroge le comportement de ses aïeux sous le prisme de la famille. C'est après avoir interviewé son père, écouté sa mère, lu les lettres de ses oncles et la documentation familiale plutôt fournie que Tobi Dahmen, né en 1971, aborde le sujet dans un roman graphique aux traits aussi simples qu'expressifs. Pour plusieurs documents, « lire a été douloureux » explique le dessinateur, qui ajoute comme pour expliquer son parti pris : « Cette période est composée de très nombreuses nuances de gris, la plupart du temps très sombres ». Sur 528 pages, *Colombusstrasse* (nom de la rue où se trouvait la maison familiale à Düsseldorf) peint un portrait intime sur fond de dix années de dictature et de guerres.

Éditions Robinson. En librairie le 23 avril.



# L'art s'invite au débat

**E**n deux expositions, la puissance de l'art est mise en évidence à Paris. L'art « dégénéré » : le procès de l'art moderne sous le nazisme au musée Picasso, *Corps et âme* à la Bourse du Commerce..

« Ministre de l'Éducation et de la propagande » d'Hitler, Joseph Goebbels affectionnait les grandes manifestations. Son négativisme général, doublé d'un antisémitisme sanguinaire, s'appliquait également à la culture. Ce qui lui inspira les expositions d'art négatives où il pensait prouver au peuple allemand la « dégénérescence » de l'art dû aux démocraties. Tout ce qui n'était pas figuratif et porteur de message « *volklisch* » (populiste) faisait partie de cette « *Entartete Kunst* » qui fut l'objet de plusieurs expositions, dont la plus importante à Munich en 1937 où 700 œuvres furent présentées, signées Otto Dix, Grosz, Kandinsky, Picasso, Chagall, Kirchner et même Emil Nolde qui fraya un temps avec les nazis. Toutes ces pièces, 20 000 en tout, avaient été saisies ou retirées des musées allemands.

On retrouve plusieurs d'entre elles au musée Picasso dans une exposition intitulée *L'art « dégénéré » : le procès de l'art moderne sous le nazisme* qui se tient jusqu'au 25 mai. On y lit la peur qu'inspireraient aux dignitaires nazis, la liberté, l'humour, l'esprit critique, la création et leur racisme et antisémitisme viscéraux.

## La liberté des corps

C'est un formidable soleil qui illumine l'immense verrière de la Bourse de Commerce de Paris. Un rayon de lumière dans une époque trop sombre. L'exposition *Corps et âmes* y présente, jusqu'au 25 août, des œuvres de la collection Pinault où l'on retrouve ou découvre les artistes contemporains les plus créatifs du monde entier. De quoi faire vomir les Trump, Poutine et autre Orbàn tant les corps présents bousculent l'académisme et une histoire de l'art où la liberté des corps, notamment féminins, était souvent absente, comme leurs revendications et leurs capacités ironiques ou provoquantes. Dès la salle d'accueil, le diptyque *The Woman Bathing* du Ghanéen Gideon Appah donne le ton, comme la vidéo de



Un film de l'Américain Arthur Jafa projeté dans la Rotaunda sous la fresque murale restaurée de la Bourse du Commerce.

la cinéaste chilienne Ana Mendieta. Démontrant la vivacité de la création de l'Afrique du Sud, de nombreux artistes de ce pays sont présents, du fabuleux William Kentridge, dans une animation vidéo dont il a le secret, à l'incontournable Marlene Dumas et ses toiles de corps à peine esquissés.

## Quarante artistes contemporains

Une quarantaine de talents sont convoqués pour ces représentations si créatives de l'âme et du corps. De la haute salle d'où pendent les immenses toiles de l'Allemand Georg Baselitz qui peint les corps tête en bas aux murs de portraits fictifs de l'Anglo-Ghanéenne Lynette Yiadom-Boakye. On y voit les installations hyper-réalistes de Duane Hanson avec ses sculptures grandeur nature du rêve américain à l'envers, ou les photographies de Diane

et Allan Arbus, Richard Avedon, Irving Penn, Man Ray, LaToya Ruby Frazier. Les vingt-quatre vitrines du passage qui borde l'enceinte circulaire de béton ont été offertes au cinéaste et sculpteur libanais Ali Charri qui réinterprète des objets anciens alors qu'à l'intérieur de l'immense Rotaunda est projeté sur grand écran un film d'Arthur Jafa *Love is the Message, the Message is Death* où alternent les figures iconiques de la culture noire américaine et des scènes de la vie quotidienne. À voir également la première exposition monographique en France de la photographe africaine américaine Deana Lawson qui saisit ses modèles dans un cadre domestique en leur demandant de fixer l'objectif pour des regards inattendus et troublants. ♦

Jacques Mucchielli

# Coups de ciseaux dans la culture

**L**es réductions des budgets des collectivités territoriales font vaciller le modèle économique des institutions culturelles non lucratives qui ont à charge le soutien à la création, la diffusion des œuvres et le travail d'éducation.

En révélant en octobre le montant des déficits publics et en demandant à l'État, comme aux collectivités, de réduire drastiquement leurs dépenses en 2025, l'éphémère premier ministre Michel Barnier a déclenché un tsunami qui ébranle profondément le modèle de financement de la culture dans le pays. Celui-ci repose en partie, mais une partie non négligeable, sur des subventions publiques accordées par les différents niveaux territoriaux. Le financement de la culture ne relevant pas d'une compétence exclusive de l'un ou de l'autre, la plupart des structures, événements et actions non lucratives et subventionnées bénéficient de financements croisés. Et le premier réflexe de certain-es élu-es aura été de tailler sans modération dans les dépenses culturelles.

## Le zèle de la Région Pays de la Loire

Christelle Morançais, la présidente Horizons de la Région Pays de la Loire l'a fait avec un certain zèle. Alors que le gouvernement lui demandait de réaliser 40 millions d'euros d'économie, elle a présenté un projet en novembre réduisant de 82 millions le budget de fonctionnement de sa Région pour 2025 puis de 18 millions de plus jusqu'en 2028. Ce budget n'épargne aucun des secteurs couverts par les compétences de la collectivité régionale, même pas l'enseignement secondaire ou la formation, qui figurent au premier rang de ses responsabilités, ni même le nombre de fonctionnaires régionaux puisqu'une centaine de postes ne seront pas renouvelés d'ici 2028, soit 10 % de l'effectif. Quant aux acteurs culturels, ils ont reçu un courrier type annonçant la suppression de la subvention régionale, soit 73 % du budget culture de la Région.

Mais le cas Morançais est loin d'être isolé. Sur les 13 Régions



métropolitaines seules la Bretagne, la Normandie et l'Occitanie ont sanctuarisé leurs budgets culture. Dans les Hauts-de-France on assure que la diminution n'atteindra pas 2 %, ailleurs c'est davantage : – 20 % en Île-de-France,

– 7,8 % en Provence Alpes-Côtes d'Azur, – 5,6 % en Nouvelle-Aquitaine, – 3,5 % en Auvergne Rhône-Alpes, – 3 % en Centre-Val-de-Loire. Mais ce que redoutent les acteurs culturels c'est l'effet domino.

## L'effet domino

Le réseau Culture.Co qui réunit les responsables du développement culturel d'une quarantaine de conseils départementaux a publié fin novembre un appel à « préserver les politiques culturelles départementales face à la crise budgétaire actuelle », estimant que le projet de loi de finances de 2025 « menace directement leur capacité à maintenir des politiques culturelles essentielles à la cohésion de nos territoires ». Selon l'organisation, si rien ne change, 80 départements se trouveraient dans l'incapacité en 2027

## Collectivités, dis-moi qui paye quoi !



En 2025 le budget du ministère de la Culture s'élève à 4,45 milliards d'euros. Par ailleurs, selon le dernier tableau de bord de son Département des études, de la prospective, de la statistique et de la documentation (Deps), les collectivités territoriales ont investi en 2022 près de 9,8 milliards d'euros dans la culture : 785 millions pour les régions, 1, 1176 milliard pour les départements, 2, 08 milliards pour les intercommunalités et 5,753 milliards d'euros pour les communes qui restent le premier financeur public. Mais s'agit-il comme le laisse entendre Christelle Morançais de fonds perdus ? Dans une autre étude, la Deps évaluait pour 2020 la valeur ajoutée générée par la culture à 46,1 milliards d'euros, soit 2,2 % du PIB et ce, malgré la crise due au Covid-19.



Les coupes budgétaires auront un impact sur les publics et la création (ici la grande parade des compagnies du Off à Avignon).

de voter un budget à l'équilibre sans sabrer dans les dépenses. Mais cet appel n'a pas été entendu, à commencer par le département de l'Hérault. Le président socialiste Kléber Mesquida a supprimé la totalité de ses financements à la culture, à l'exception de ceux relatifs à ses compétences obligatoires comme les écoles de musique, la lecture publique dans les médiathèques, les actions dans les Ehpad ou les maisons d'enfants.

Restent les communes et les intercommunalités pour lesquelles il est difficile à ce stade d'avoir un panorama, mais lors du congrès des maires en novembre, nombre d'édiles ont annoncé des diminutions des

budgets culturels. En réalité les baisses étaient parfois déjà envisagées depuis plusieurs mois avant même que Michel Barnier ne découvre le pot aux roses. C'est le cas de la Métropole de Lyon qui avait engagé des échanges avec Les Nuits de Fourvière depuis l'été 2024. Le festival perd 278 000 euros, les Biennales d'art contemporain et de la danse 200 000 euros, le Festival Lumière 100 000 euros. D'autres sont impactés dans une moindre mesure, Quais du Polar (- 5 000 euros) ou le théâtre des Célestins (- 1 500 euros). Quant au ministère de la Culture, il a lui aussi revu son budget à la baisse de 150 millions d'euros.

### Prendre la mesure de l'impact

Au final quel sera l'impact de ces restrictions budgétaires ? Les coups de ciseaux ont sonné

## Marcial Di Fonzo Bo

« Pouvoir maintenir cette main tendue »

Acteur et metteur en scène, directeur du théâtre Le Quai à Angers.



© Jean-François

Comment avez-vous réagi à la suppression de la subvention de la Région Pays de la Loire ?

Nous l'avons appris fin novembre par un courrier type reçu par mail envoyé à tous ceux qui ont subi des coupes. Cela a été fait de manière très brutale, avec une temporalité assez vertigineuse pour tous. En tant qu'établissement public de coopération culturelle nous bénéficions d'un contrat de décentralisation dramatique auquel est liée la Région. Pour nous, une partie de la baisse, 50 000 euros, est affectée à 2025, l'autre, 150 000 euros, à 2026. Il y a eu la méthode, la chronologie mais ce que ça touche plus profondément c'est ce que ça représente pour le fondement même du financement de la culture en France. C'est là-dessus que porte la gravité de la décision. Que les collectivités soient en difficulté on peut le comprendre, on peut assumer, mais à condition de travailler ensemble à en limiter l'impact.

Quel va être concrètement l'impact sur l'activité du théâtre ?

Nous voulons maintenir la programmation proposée au public, mais on sait déjà que sur la saison à venir nous n'aurons que 43 spectacles au lieu de 59, que l'on passera de 190 représentations à 120, de 52 000 places offertes à 50 000. Les 200 000 euros représentent 20 % de ce qu'on appelle le disponible pour l'artistique une fois déduites toutes les charges. On essaye que l'impact soit le plus allégé possible mais à un moment on ne peut pas ne pas payer l'électricité, la sécurité... donc cette mesure touche directement l'argent destiné aux équipes artistiques alors que c'est notre mission première.

Et pour ce qui est de l'action culturelle ?

Le financement de la création par l'État ne devrait pas diminuer, en revanche pour l'action culturelle on ne connaît pas encore les montants alloués. Donc on attend de savoir ce qui sera réalisable. Par exemple une de nos missions prise en charge par la Région est d'aider les lycées, mais on ne peut pas les abandonner, les laisser sur le carreau. 6 000 lycéens viennent au Quai pendant la saison, c'est le fruit d'un travail de nombreuses années pour gagner la confiance des établissements, construire le lien avec les profs. Couper court à tout ça est d'une brutalité inouïe. Nous travaillons afin de pouvoir maintenir cette main tendue.

le glas des structures les plus fragiles qui ont annoncé leur fermeture, à commencer par celles de la Région des Pays de la Loire comme le festival Le Chaïnon Manquant du théâtre de Laval, la revue culturelle 303... Pour d'autres, c'est l'heure des choix. Catherine Blondeau, directrice du Théâtre Grand T de Nantes privé de la totalité de ses 100 000 euros de subvention régionale, insistait sur le service public rendu par les institutions qui développent des actions d'éducation artistique

et culturelle en milieu scolaire, ou dans les quartiers auprès des publics « éloignés de la culture » comme on dit, qui pratiquent des tarifs réduits pour certaines catégories de spectateurs et spectatrices... « Sur toutes ces missions de service public qui ne rapportent pas d'argent, nous sommes contraints de réduire la voilure » expliquait-elle. Mais les retombées toucheront aussi les programmations, les productions, les créations... On n'a pas fini d'en mesurer les effets. ♦

Pierre Magnetto

# Paul Ardenne : « Le thème écologique agace »

Présentée à La Friche de la Belle de Mai à Marseille jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, l'exposition *Âmes Vertes - Quand l'art affronte l'anthropocène* invite 22 artistes et 5 architectes engagés dans le combat écologique. Son commissaire explique ses choix.

**Après *Courants Verts en 2020*, quelle intention particulière a guidé votre travail avec « *Âmes Vertes* » ?**

Entre les années 2020 et 2025, le thème écologique a été porté par la crise du Covid, une zoonose en rapport avec le dérèglement anthropocène. Dans le même temps, l'écologie, on le regrette mais c'est ainsi, est devenue un thème de plus en plus insupportable. Où que l'on regarde, tout ce qui y touche est détricoté. Je pense au Pacte vert européen, à l'élection de Trump aux États-Unis, signal fort qu'il existe un climatocépticisme décomplexé qui est aux manettes. On pourrait croire cette exposition consensuelle mais ce n'est pas le cas. Le thème écologique agace. *Âmes Vertes*. Quand l'art affronte l'anthropocène est une piqûre de rappel. L'occasion de signifier que le thème environnemental et la question du réchauffement climatique sont le combat principal de l'époque.

**La plupart des artistes invités ont des activités scientifiques et leurs œuvres témoignent d'une hybridation entre ces disciplines. Est-ce une tendance ?**

Même s'ils n'ont pas le désir d'être des « artistes politiques », ils s'investissent dans le combat pour l'environnement et, ils ne le font nullement pour des raisons de consensus. Le choix des artistes qui exposent à La Friche n'est pas dicté par mes préférences personnelles mais par le degré de leur engagement élevé, inspirant, séminal. Leur travail se caractérise par deux tensions. D'un côté on veut revenir au naturel avec des œuvres corrélées au monde organique, au vivant. De l'autre côté, on aspire à une hybridation art et science extrêmement prégnante. Le travail

de ces artistes écologues est porté par un désir d'information : apprendre, se documenter, savoir ce qui se passe, afin d'en fournir une représentation éclairante et si possible attractive. La création plasticienne, pour ce deuxième groupe d'artistes, se corréle à l'univers du rationalisme, avec des créations hybrides voyant ces artistes agréger à leur poétique un combat ou un constat scientifique.

**Dans l'exposition vous introduisez la notion d'utilité, n'est-elle pas étrangère à l'art ?**

Le travail d'un Jérémy Gobé avec *Corail Artefact* est tout entier dirigé artistiquement vers la fonctionnalité. Il conçoit des sculptures pouvant être installées en milieu corallien à des fins de repeuplement. Cette tendance utilitaire est extrêmement forte. Beaucoup d'artistes, et pas seulement les plasticiens, s'interrogent sur l'intérêt de la production fictionnelle, qui n'a jamais été aussi massive. Ils se demandent à quoi elle sert sinon à enrichir l'économie de ce que j'appelle le cosmétique culturel. L'humain a besoin de distraction, mais il a aussi besoin de s'investir dans des réalités concrètes. À ce jour, l'état de sur-représentation sous toutes ses formes du monde dans lequel on vit aboutit à faire douter de l'intérêt de toutes ces fictions, autant d'échappatoires servant à oublier le monde très difficile, très violent et injuste dans lequel nous vivons. L'œuvre utile raccroche ses partisans à quelque chose de tangible.

**Dans un ouvrage de 2018, vous définissiez un « art écologique » à travers des travaux d'artistes dénonçant les effets de l'activité**



**Paul Ardenne est historien de l'art, commissaire d'exposition, dont *Courants Verts* et *Âmes vertes* pour la Fondation EDF, et auteur de nombreux essais et ouvrages. Il a enseigné l'histoire de l'art contemporain à la faculté des Arts de l'université d'Amiens. Sa recherche se focalise sur l'art contemporain et l'art écologique.**

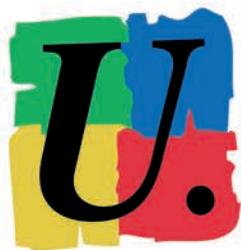
**humaine sur l'environnement. Comment évolue cet art ?**

On pourrait penser que l'art écologique est stabilisé dans ses concepts consistant à évoquer le traumatisme environnemental de notre planète. Mais ce n'est pas si simple. L'art écologique apparaît dans les années 1960 aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne – très peu en France – avec des artistes dénonçant la pollution du charbon, du pétrole ou de l'atome. Il faut attendre le début du XXI<sup>e</sup> siècle pour qu'il se constitue comme mouvement. Depuis, l'évolution du genre est sensible du fait du nombre élevé de créateurs à la tâche. Au départ, l'art écologique a évolué dans deux directions. D'un côté des artistes lanceurs d'alerte et de l'autre des artistes adeptes de l'art végétal ou de l'art animal. Puis on a vu monter un autre type de créations, répondant à une préoccupation artistique et écologique mais aussi scientifique, et portées par le désir de contribuer à l'éco-solutionnisme. Cette évolution, très rapide, montre que la prise de conscience est forte. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto

\* *Âmes Vertes - Quand l'art affronte l'anthropocène*, coproduction de La Fondation groupe EDF et de La Friche de la Belle de Mai à Marseille jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.

**Il est U rgent  
de défendre  
le service  
public!**



[www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

**SERVICES PUBLICS ÉDUCATION,  
RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE,  
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...**

**Unissons-nous,  
Syndiquons-nous !**



# L'éducation, c'est aussi la protection !

## À Mayotte, les populations sinistrées comptent sur votre soutien !

**Samedi 14/12, le cyclone Chido a littéralement dévasté Mayotte.**

Ce désastre vient évidemment ralentir nos projets sur place, mais il nous rappelle aussi combien ils sont cruciaux, en particulier pour la jeunesse mahoraise. Depuis 2015, notre délégation départementale de Mamoudzou défend l'accès à l'éducation et lutte contre les inégalités, en lien avec nos organisations membres actives sur l'île.

**L'enchaînement des catastrophes naturelles dans le monde nous oblige à agir toujours plus pour soutenir les victimes, dans l'urgence mais aussi de façon durable.**



**Solidarité  
Laïque**



Faites un don  
sur [solidarite-laique.org](https://solidarite-laique.org)

